



Bulletin Officiel

N°7337 Mardi 08 avril 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALE ORDINAIRES

AMEN BANK	3
SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR –ICF-	4
TUNISIE LEASING ET FACTORING	5
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE	6

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

AMEN BANK	7
TUNISIE LEASING ET FACTORING	9

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SMART TRACKER FUND	12
------------------------	----

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH BANK	13
ARTES	14
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	15

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 26/02/2025)

ANNEXE II

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE « TLF 2025-1 »

ANNEXE III

COMMUNIQUEES DE PRESSE

- SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER - : APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS POUR LES EXERCICES 2025-2026-2027

- SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER - : APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES POUR L'EXERCICE 2025-2026-2027

- SOCIETE SOTEMAIL : APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES EXERCICES 2025-2026 ET 2027

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR -ICF-

- AMEN PREMIERE SICAV

- AMEN TRESOR SICAV

- FCP SMART TRACKER FUND

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 24 Avril 2025 à 16 heures 00** au siège social de la Banque sis à Tunis, Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2024.
- 2- Lecture des rapports, Général et Spécial, des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2024.
- 3- Approbation des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants, de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la Loi 2016-48 et approbation des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2024.
- 4- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.
- 5- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2024.
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2024.
- 7- Emission d'Emprunts Obligataires ou autres.
- 8- Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations des comités pour l'exercice 2025.
- 9- Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance.
- 10- Échéance de mandat et nomination d'un commissaire aux comptes.
- 11- Questions diverses

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN BANK l'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la banque ou auprès d'une de ses agences, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des titres et Bourses) et ce durant le délai légal.

بلاغ الشركات

دعوة الجلسة العامة العادية

شركة الصناعات الكيماوية للفليور

المقر الإجتماعي : 06 نهج امين العباسي 1002 تونس البلفيدير

قرر مجلس إدارة شركة الصناعات الكيماوية للفليور المنعقد يوم 27 فيفري 2025 دعوة المساهمين إلى الحضور يوم الخميس 17 أفريل 2025 على الساعة التاسعة والنصف صباحا بنزل الشراتون -تونس للجلسة العامة العادية وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي:

- تقديم تقرير مجلس الإدارة للجلسة العامة العادية لسنة 2024.
 - تقديم القوائم المالية للسنة المحاسبية 2024.
 - تلاوة تقارير مراقبي الحسابات للسنة المحاسبية 2024.
 - المصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المختومة بتاريخ 2024.12.31.
 - إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة تصرف 2024.
 - تبويب الحاصل السنوي للسنة المالية 2024.
 - تحديد منحة الحضور ومنحة اللجنة الدائمة للتدقيق ولجنة الصفقات ورئيس مجلس الإدارة.
 - المصادقة على تركيبة مجلس الإدارة للسنوات المالية (2025 - 2026 - 2027).
- يجوز لأصحاب الأسهم حضور الجلسة أو عن طريقة إنابة بموجب توكيل خاص يتم إيداعه بالمقر الاجتماعي للشركة الكائن بـ 06 نهج الأمين العباسي البلفيدير تونس، قبل تاريخ الاجتماع بخمسة أيام.
- بإمكان المساهمين سحب نموذج التوكيل من المقر الاجتماعي للشركة.
- كل الوثائق المعدة للجلسة العامة العادية تحت طلب المساهمين بالمقر الاجتماعي طيلة المدة القانونية.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Tunisie Leasing et Factoring
Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord
1082 Tunis

Messieurs les actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 28 avril 2025 à 15h00 au siège social d'Amen Bank sis à Tunis, Avenue Mohamed V en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2024 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2024 ;
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 ;
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2024 ;
5. Affectation des résultats ;
6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2024 ;
7. Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit au titre de l'exercice 2024 ;
8. Fixation de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2024 ;
9. Émission d'emprunts obligataires ;
10. Émission d'emprunts subordonnés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité BTS Bank sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le lundi 28 Avril 2025 à 10h** du matin au **siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) sis à la Maison de l'Entreprise Avenue principale, 1053 Les Berges du Lac – Tunis** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;
- 2- Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes général et spécial relatifs à l'exercice 2024 ;
- 3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;
- 4- Approbation des conventions réglementées ;
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;
- 6- Quitus aux administrateurs ;
- 7- Nomination d'administrateurs au Conseil d'Administration ;
- 8- Nomination de commissaires aux comptes à la banque pour la période (2025-2027) ;
- 9- Fixation des jetons de présence du président et membres du Conseil d'Administration au titre de l'année 2024 et fixation des primes spécifiques des présidents et membres des comités issus du Conseil d'Administration ;
- 10- Autorisation du Conseil d'Administration pour l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ;
- 11- Pouvoirs pour formalités.

Chaque actionnaire détenant au moins 10 actions, peut assister à cette assemblée sur simple justification de son identité à la condition d'être inscrit sur le registre de la Banque cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir spécial à déposer au siège social au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée. Cette inscription sera effectuée au siège social.

Les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé ci-dessus, pour être admis dans l'assemblée, peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire d'actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires et ce durant le délai légal au siège social.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2025.

Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2024 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, ...

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution, mise aux voix, ...

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 70 010 000,000 dinars de réserve spéciale de réinvestissements devenue disponible, aux résultats reportés.

Cette résolution, mise aux voix, ...

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024 comme suit :

AFFECTATION DU BENEFICE 2024	
BENEFICE NET DE L'EXERCICE	229 957 110,588
Report à Nouveau	535,568
Réserve spéciale de réinvestissement devenue disponible	70 010 000,000
MONTANT A REPARTIR	299 967 646,156
Réserve Légale	2 328 000,000
Réserve Spéciale De Réinvestissement	177 000 000,000
Fonds Social	4 600 000,000
Fonds De Retraite	800 000,000
Dividendes	115 236 000,000
REPORT A NOUVEAU	3 646,156

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires à 3,300 Dinars par action soit un montant total de cent quinze millions deux cent trente-six mille dinars (115.236.000,000 dinars).

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le ...

Cette résolution, mise aux voix, ...

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars.

Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, ...

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2025, à trois cent soixante-dix mille dinars bruts (370.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, ...

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2025, à un montant global de cent soixante-dix mille dinars bruts (170.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, ...

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire enregistre la démission de la Société El Hadayek de son siège au sein du Conseil

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de Mme Nihed Abdi Ben Ayed en qualité de membre du Conseil de Surveillance d'Amen Bank pour une durée de deux ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Neuvième Résolution

Le mandat du commissaire aux Comptes, le cabinet « Générale Audit et Conseil », GAC, représenté par Monsieur Chiheb Ghanmi, venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet « Générale Audit et Conseil », GAC, représenté par Monsieur Chiheb Ghanmi, pour un mandat d'une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilité occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, ...

Onzième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, ...

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Avenue HédiKARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2025.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024 de Tunisie Leasing et Factoring, sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices postérieurs à 2013 pour un montant de 1.000.000 dinars, devenues libres au cours de cette année.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 12.420.000 Dinars à prélever sur les capitaux propres de Tunisie Leasing et Factoring postérieurs à 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2024 comme suit :

(+) Bénéfice de l'exercice 2024	24 818 931
(+) Report à nouveau sur exercices 2014 et postérieurs	94 771 081
(+) Réserves spéciales de réinvestissement devenues libérées au cours 2024	1 000 000
Total	120 590 012
(-) Réserves spéciales de réinvestissement	6 000 000
Bénéfice distribuable	114 590 012
(-) Dividendes provenant des résultats reportés	12 420 000
Solde du report à nouveau	102 170 012

Le dividende est fixé à 1,150 Dinars par action, soit 23% du nominal. L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence au titre de l'exercice 2024 un montant brut de 120 00 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit au titre de l'exercice 2024 pour un montant brut global de 36 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des Risques à un montant brut global de 36 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent vingt (120) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans

et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SMART TRACKER FUND

Fonds Commun de Placement de catégorie Actions

Agrément du CMF n°93-2021 du 22 Décembre 2021

Adresse : 5, Rue Mustapha Sfar, 1002, Tunis Belvédère

SMART ASSET MANAGEMENT, gestionnaire de **FCP SMART TRACKER FUND** informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2024 et à compter du vendredi **11 avril 2025**, un dividende de **37,985** dinars par part.

Ce dividende est payable au siège de SMART ASSET MANAGEMENT sis au 5, rue Mustapha Sfar, 1002, Tunis Belvédère. Le conseil d'administration réserve la faculté aux porteurs de parts de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des parts FCP SMART TRACKER FUND et ce au plus tard le **15 avril 2025**.

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V Tunis 1080

BH BANK informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 27.03.2025, a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2024 qui ont été soumis aux Commissaires aux Comptes et a examiné le rapport d'activité de la société au cours de l'exercice 2024.

BH BANK clôture l'année 2024 avec un résultat bénéficiaire de 108 511 301,583 DT.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le samedi 26 -04-2025 à 10h au siège de la société sis au 18, Avenue Mohamed V Tunis.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 0,800 Dinar par action qui restera tributaire de l'accord préalable de la Banque Centrale de Tunisie.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de la société Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES SA, réuni le Mardi 08 avril 2025 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024 qui font ressortir un résultat net de 40.416 MDT en 2024 contre 27.126MDT en 2023, soit une augmentation de 49%.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 0,800 Dinar par action.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

2025 – AS – 0276

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	125,877	125,898
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	176,127	176,154
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	142,702	145,097	145,124
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	158,179	158,206
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	150,296	150,210
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	155,835	155,866
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	143,182	143,202
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	58,416	58,427
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,077	43,086
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	146,325	146,352
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	128,321	128,345
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	127,850	127,876
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	108,189	110,201	110,221
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	102,520	102,529
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	103,371	103,394
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>						
16	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,485	22,489
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	156,136	156,160
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	149,816	149,833
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,251	14,252
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	216,881	216,923
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	122,057	122,077
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	127,170	127,193
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,749	17,753
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	112,903	112,928
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	107,969	108,014
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</i>						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,386	2,389
<i>SICAV MIXTES</i>						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	78,282	78,289
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	165,052	165,116
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	122,637	122,911
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	133,841	133,866
<i>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</i>						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	176,665	176,023
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	654,089	652,411
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	147,168	146,991
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	212,744	211,874
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	124,602	124,513
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	168,072	168,050
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	203,056	202,354
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	185,239	184,690
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	31,482	31,514
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	110,707	110,653
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,260	1,259
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,330	1,327
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	100,169	100,184
<i>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</i>						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 782,322	2 787,159
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	285,368	284,072
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,728	3,750
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,259	3,277
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	51,939	52,343
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,529	1,531
50	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,397	1,408
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,457	1,472
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,198	19,217
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	14,730	14,719
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	19,761	19,781
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	5 990,753	5 985,696
<i>SICAV ACTIONS</i>						
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	105,131	117,859	117,063
<i>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</i>						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,550	1,563

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
OPCVM DE DISTRIBUTION								
SICAV OBLIGATAIRES								
58	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	115,900	115,923
59	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	102,013	103,625	103,644
60	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	111,939	111,960
61	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	108,886	108,902
62	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	114,743	114,761
63	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	110,553	110,573
64	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	107,395	107,414
65	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	111,718	111,738
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	112,193	112,213
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	109,703	109,720
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	103,180	103,197
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	05/01/00	6,692	106,862	108,854	108,878
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	111,925	111,940
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	108,186	108,205
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	104,546	104,558
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	112,119	112,136
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	16/04/24	6,058	105,970	107,733	107,751
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,670	118,027	118,045
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	109,831	109,841
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	114,737	114,760
78	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	103,678	103,689
79	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 101,697	1 101,897
80	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	10 974,781	10 976,466
81	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	105,974	107,952	107,986
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
82	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	113,358	113,501
83	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	109,773	109,951
SICAV MIXTES								
84	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	70,163	70,307
85	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	133,779	133,924
86	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,284	18,277
87	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	355,764	354,433
88	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 593,848	2 576,861
89	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	71,055	70,909
90	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	55,724	56,468	56,459
91	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	16/04/24	1,712	110,197	114,655	114,544
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,256	11,261
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	20,142	20,109
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	19,243	21,514	21,414
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	16,771	18,298	18,261
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	107,416	107,078
97	FCP AL IMITEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	94,391	93,794
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	98,373	97,811
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	116,316	116,280
100	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	30/05/24	4,273	105,845	115,213	114,663
101	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,169	13,096
102	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	110,235	109,938
103	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	92,900	92,992
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	97,168	104,800	105,569
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	132,559	132,498
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	169,467	169,126
107	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	173,529	173,662
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	227,165	227,641
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	208,146	208,472
110	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	206,210	206,331
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	32,542	32,495
112	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	11 520,927	12 238,648	12 290,722
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	104,448	112,399	113,494
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	5 893,172	5 884,184
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,326	11,864
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	189,004	190,017
118	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	13 514,237	13 502,028
119	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	11 297,464	12 037,088	12 094,835
120	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 843,923	11 152,615	11 178,557
121	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	11 344,005	12 050,245	12 096,674
122	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 896,061	11 207,766	11 238,361
123	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	11,981	11,963
124	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	111,359	119,296	119,333
125	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	104,085	104,295
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
126	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	134,143	134,081
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
127	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 116,878	1 207,417	1 208,408

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite sa mise à jour par le déclassement de la « Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800

68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT" - En Liquidation -	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002

30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190

68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
83.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
84.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
85.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachig -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
90.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
91.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
94.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
95.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" "- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
96.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
97. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
98.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
99. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
100.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
101.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
102.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
103.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
104.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

105. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
106. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
107.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
108.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR 26/02/2025

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
46	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
58	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082- Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
----	------------------	-----------------	--

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUND I - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUND I - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2025. IL doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2024, pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligatoire « TLF 2025-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring réunie le **29/04/2024** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 120 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **28/11/2024** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « **TLF 2025 – 1** ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de 50 millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 millions de dinars, des durées entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,5% brut l'an au minimum et 11,5% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

Durée : 5 ans

Taux d'intérêt : - Taux fixe : 10%
et/ou

- Taux variable : TMM + 2,5% brut l'an.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « **TLF 2025 – 1** » est d'un montant de 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à 60 000 000 dinars divisé en 500 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **TLF 2025 – 1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **22/04/2025** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **07/05/2025**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **22/04/2025** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center - Bloc C 2ème étage, Rue du Lac Constance – Les Berges du Lac Tunis, et d'**Amen Invest** -Intermédiaire en Bourse-, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

But de l'émission :

Tunisie Leasing et Factoring, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2025-1 ».
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.

- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des sociétés commerciales, livre IV, titre premier, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/05/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/05/2025**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- **Taux fixe sur 5 ans** : Taux annuel brut de **10%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis ;
- **Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire** (TMM publié par la BCT) + **2,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **07/05** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations est prévue pour le **07/05/2030**.

Amortissement-remboursement :

Les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/05/2030**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **07 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/05/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de mars 2025 (à titre indicatif), qui est égale à 7,978% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,228%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,25%** l'an et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « TLF 2025-1 » sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,6603 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

En date du **15/10/2024**, Fitch Ratings a maintenu la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring, **BBB - (tun)**, avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de la notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/tunisie-leasing-et-factoring-80459768>

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **18/03/2025** une notation provisoire à long terme **BBB-(EXP)(tun)** à l'emprunt obligataire « **TLF 2025 – 1** » objet de la présente note d'opération.

Signification de la note :

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, les intermédiaires en Bourse en leur qualité de chargés de l'opération s'engagent à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « TLF 2025 – 1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur personne physique ou morale intéressée.

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de **MAC SA**, Intermédiaire en Bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac et d'**Amen Invest**, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TLF 2025 – 1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Tunisie Clearing**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

Au 31/12/2024, il existe quatorze (14) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Tunisie Leasing et Factoring s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « MAC SA » de demander l'admission des

obligations souscrites de l'emprunt obligataire « TLF 2025- 1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Tunisie Leasing et Factoring s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « TLF 2025 - 1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant survenir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **04/04/2025** sous le **n°25/1152**, du document de référence « TLF 2024 » enregistré auprès du CMF en date du **12/08/2024** sous le **n°24/005**, de son actualisation enregistrée sous le **n°24/005/A001** en date du **04/04/2025**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au premier trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2025 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2024 pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

La note d'opération, le document de référence « TLF 2024 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Tunisie Leasing et Factoring, à Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, d'Amen Invest, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn, sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn et sur le site d'Amen Invest : www.ameninvest.com

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2025 ainsi que les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2024 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard respectivement le 20/04/2025 et le 30/04/2025.

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

« SOMOCER »

Siège social : Menzel El-Hayet - Zaremdine-Monastir -Tunisie

Appel à candidature au poste d'Administrateurs Indépendants

Pour les exercices 2025-2026-2027

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances en date du 15 Août 2019 ainsi que de la Décision Générale n°23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société moderne de céramique « SOMOCER » lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants pour un mandat de 3 années (2025, 2026 et 2027). La société « SOMOCER » informe ses actionnaires que les candidats admis à concourir aux postes d'administrateurs indépendants seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2024.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions. II doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils. Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires, ses administrateurs, ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à articles 193 du code des sociétés commerciales :

- (i) Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
- (ii) Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
- (iii) Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui, en raison de leur charge, ne peuvent exercer le commerce

vi) Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,

- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Les commissaires aux comptes de la société « SOMOCER » ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions du commissariat aux comptes.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 2, 5 et 6 de la décision générale du Conseil du Marché Financier ;

- Être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils ;

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

- Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du conseil d'administration, ou salarié de la société concernée,

- Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du conseil d'administration, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée

-Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, le président du directoire ou le directeur général unique de la société concernée (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.

-Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :

- Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du conseil d'administration ou salarié de la société SOMOCER

- Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du directoire, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.

- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société concernée.

- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société concernée ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur

général, du directeur général, du directeur général adjoint, du directeur général unique ou d'un salarié de la société.

- Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartient au même groupe.

- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur adjoint, président du directoire, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société concernée ou d'une société concurrente.

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise en finance, titre d'ingénieur (ou un diplôme équivalent) ;

- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier ou dans l'industrie des matériaux de construction.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,

- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en Annexe 1,

- Le curriculum vitae du candidat,

- Une copie d'une pièce d'identité,

- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en Annexe 2,

- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,

- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite au plus tard le 25 avril 2025 à 14h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société. Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le conseil d'administration. Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées. Deux candidats seront retenus. Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire. La société SOMOCER mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus. Les candidats retenus seront soumis à l'approbation définitive de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
INDÉPENDANT**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Mandats en cours dans d'autres conseils d'administration :

Signature Légalisée

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro

demeurant au, candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du

Conseil d'Administration de la Société Moderne de Céramique « SOMOCER », déclare formellement et

solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature Légalisée

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
« SOMOCER »**

Siège social : Menzel El-Hayet - Zaremdine-Monastir -Tunisie

**Appel à candidature au poste d'Administrateur représentant les actionnaires
minoritaires**

Pour l'exercice 2025-2026-2027

1. Objet

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société « SOMOCER » lance un appel à candidature pour la désignation de deux représentants des actionnaires minoritaires devant siéger à son conseil d'administration .

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement 0,5 % au maximum du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

Le mandat d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires est d'une durée de 3 années (2025, 2026 et 2027).

A cet effet, La Société « SOMOCER », informe ses actionnaires minoritaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une assemblée électorale qui sera convoquée par la Société « SOMOCER », cette désignation sera soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

2. Critères d'éligibilité

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à leurs fonctions. Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.

- **Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :**

- ✓ Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales, suivantes :
 - Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
 - Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

- ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,

- ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

- ✓ Les commissaires aux comptes de la société « SOMOCER » ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions du commissariat aux comptes.

- **Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :**

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 13, 14, 15, 17 et 18 de la décision générale du Conseil du Marché Financier

- ✓ Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de **la société « SOMOCER »** ne dépassant pas 0,5 %.
- ✓ Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans l'une des spécialités : management ou finance ou ingénierie (bâtiment, industrielle, informatique).
- ✓ Ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec **la société « SOMOCER »** et ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

- ✓ Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de Candidature :
- ✓ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié de **la société « SOMOCER »**.
- ✓ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que **la société « SOMOCER »**.
- ✓ Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire d'une société dans laquelle **la société « SOMOCER »** détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de **la société « SOMOCER »** désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil.
- ✓ Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint ou salarié de **la Société « SOMOCER »**
 - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même **Groupe société « SOMOCER »**.
- ✓ Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- ✓ Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec **la société « SOMOCER »** ou d'une société concurrente ;
- ✓ Ne pas être, conseiller, client, fournisseur, banquier de **la société « SOMOCER »** ;
- ✓ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- ✓ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'administration de La Société « SOMOCER » présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,

- Une fiche de candidature dûment remplie selon le model joint en Annexe1 ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une attestation récente du nombre d'actions détenues par le candidat lui-même dans le capital de la Société « SOMOCER » ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du CMF n°23 du 10/03/2020 et l'appel à candidature, selon le model en Annexe 2 ;
- Le curriculum vitae détaillé du candidat.
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

4. Modalités de dépôt

Les dossiers de candidature doivent être communiqués par tout moyen laissant une trace écrite, au siège de la Société « SOMOCER », Menzel El Hayet zarmedine - Monastir à compter de la date de publication du communiqué de l'appel à candidature jusqu'au dernier délai fixé ci-dessous.

Les dossiers de candidatures doivent être communiqués dans une enveloppe fermée libellée au nom du **Président du Conseil d'Administration de la Société « SOMOCER »**, et portant la mention :

« Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ».

5. Choix du candidat

Dès la clôture de l'appel à candidature, la Société « SOMOCER » transmet, pour avis, au Conseil du Marché Financier (CMF) la liste préliminaire des candidats admis à concourir et qui a été arrêtée par le comité de nomination ; le CMF peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les dispositions de la décision générale de la CMF n°23 du 10 mars 2020.

Les deux administrateurs représentants les petits porteurs seront élu, parmi la liste des candidats retenus, par les détenteurs d'actions minoritaires lors de l'assemblée électorale qui sera convoquée après la clôture de l'appel à candidature.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la société « SOMOCER » doit convoquer les actionnaires minoritaires en assemblée électorale. L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée électorale. La société SOMOCER mettra à la disposition des actionnaires minoritaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Au cours de l'assemblée électorale, les actionnaires minoritaires doivent élire deux candidats figurants sur la liste proposée. Nul ne peut prendre part à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires, s'il exerce une fonction de direction ou d'administration au sein de la Société « SOMOCER ».

Pour être élu, les candidats doivent avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur les candidats qui obtiennent le plus grand nombre de voix au second tour.

Tout actionnaire minoritaire peut voter par correspondance ou se fait représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Le vote par correspondance doit être adressé à la société par tout moyen laissant une trace écrite. Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée électorale. La Société « SOMOCER » soumettra la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

6. Date limite de réception du dossier

Le dernier délai fixé pour la réception des dossiers de candidature est **le vendredi 25 avril 2025 à 17 heures**.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et
Prénom:.....

N°CIN
.....

Adresse
:.....

Code Postal.....

Numéro de téléphone
fixe.....GSM.....

Email
:.....

Activité professionnelle actuelle
.....
.....

Formation académique du candidat :
.....
.....

Mandats en cours dans d'autres conseils d'administration
.....
.....

Autres qualifications dans le domaine
:.....

Signature Légalisée

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Nom et
Prénom:.....

Titulaire de la carte d'identité nationale :
.....

Demeurant
au:.....
.....Code Postal.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société « SOMOCER », Déclare formellement sur l'honneur : Ne pas être en contradiction avec les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et celles énoncées dans l'article 14 de la décision générale du CMF et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature Légalisée

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE SOTEMAIL

Siège sociale 5033, Menzel Hayet Monastir

Appel à candidature pour la désignation de deux Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration pour les exercices 2025-2026 et 2027

1. Objet:

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances en date du 15 Août 2019 ainsi que de la Décision Générale n°23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société moderne de céramique « SOTEMAIL » lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants pour un mandat de 3 années (2025, 2026 et 2027). La société « SOTEMAIL » informe ses actionnaires que les candidats admis à concourir aux postes d'administrateurs indépendants seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2024.

2. Critères d'éligibilité :

Le candidat, au poste d'Administrateur indépendant, ne doit pas être actionnaire de la société SOTEMAIL et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions et aux spécificités de l'activité de la Société SOTEMAIL, et satisfaire les conditions ci-après :

- Être obligatoirement une personne physique jouissant de ses droits civils.
- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales.
 - (i) Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - (ii) Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
 - (iii) Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui, en raison de leur charge, ne peuvent exercer le commerce vi) Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment

d'argent.

- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

- Ne pas avoir à la date de dépôt de sa candidature aucun intérêt direct ou indirect avec la société SOTEMAIL, l'un de ses actionnaires ou ses Administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature
 - ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de la société SOTEMAIL,
 - ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe SOTEMAIL.

- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société SOTEMAIL détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la société SOTEMAIL, désigné en tant que tel, détient un mandat d'Administrateur ou de membre du Conseil de surveillance.

- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint ou salarié de la société SOTEMAIL.
 - ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe SOTEMAIL.

- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, client, fournisseur ou banquier de la société SOTEMAIL.

- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social de la société SOTEMAIL ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, ou d'un salarié de la société.

- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.

- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société

SOTEMAIL ou d'une société concurrente.

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3. Critères d'expérience :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de la finance et un savoir-faire et des connaissances approfondies en matière de développement et de stratégie des entreprises notamment à l'international.
- Se prévaloir d'une expertise en matière de contrôle de gestion ainsi que des aptitudes dans la bonne lecture et de l'analyse des états financiers et du suivi des risques encourus par les entreprises industrielles.

4. Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'administration de la société SOTEMAIL, les motifs de sa candidature ainsi que son profil.
- Une fiche de candidature selon le modèle en Annexe 1 au présent appel à candidature.
- Le curriculum vitae du candidat
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale
- Une déclaration sur l'honneur signée, selon le modèle en Annexe 2 au présent appel à candidature attestant que le candidat répond aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale du Conseil du Marché Financier ainsi que le présent appel à candidature
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

5. Date limite de dépôt de candidatures :

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'administration de la société SOTEMAIL et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour les postes d'Administrateurs indépendants au Conseil d'administration de la société SOTEMAIL» Le dossier de candidature doit parvenir soit par lettre recommandée avec accusé de réception à SOTEMAIL, **5033, Menzel Hayet Monastir** (le cachet de la poste faisant foi), soit déposée en mains propres par porteur contre décharge au bureau d'ordre au Siège de la société SOTEMAIL sis à **5033 ,Menzel Hayet , Monastir** ,au plus tard le 25 avril 2025 à 14 heures, date limite de réception des candidatures. Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date limite de réception des candidatures sera systématiquement éliminé.

6. Choix des membres indépendants du Conseil d'administration :

Le candidat sera choisi après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature. Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêté par le Comité des nominations créé à cet effet au sein de la société SOTEMAIL et ce, en vertu d'un pouvoir qui lui est accordé par le Conseil d'administration. Cette liste sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier, avant l'approbation définitive des candidats par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les candidats retenus seront informés de leur sélection, vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire. Lesdits membres indépendants seront soumis l'approbation définitive lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2024.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom:

N°CIN : :

Adresse:.....

Téléphone : FixeGSM :

E-mail : :

Profession/Activité :

Formation académique du candidat :

.....
.....

Autres qualifications du candidat dans le domaine :

.....
.....

Mandats en cours dans d'autres conseils d'administrations :

.....
.....

Signature légalisée

Annexe2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom & Prénom:

.....

N°CIN:.....

Adresse:.....

Candidat à l'élection au poste d'un membre indépendant au sein du Conseil d'Administration de la société SOTEMAIL., déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature lancé par la société SOTEMAIL.
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature légalisée

Avis des Sociétés

ETATS FINANCIERS

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR –ICF- Siège social : 06, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis.

La société Les Industries Chimiques du Fluor-ICF , publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 17 avril 2025. Ces états financiers sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Walid MOUSSA et M. Khaled REKIK représentant les sociétés d'expertise comptable : Cabinet Walid Moussa et Moore AR Tunisia.

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR ICF – SA
BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>Actifs non courants</u>			
Immobilisations incorporelles		888 285	888 285
Moins : amortissements		(888 285)	(888 285)
Total immobilisations incorporelles	3	-	-
Immobilisations corporelles		105 515 609	103 780 835
Moins : amortissements		(88 196 685)	(83 786 453)
Total immobilisations corporelles	4	<u>17 318 924</u>	<u>19 994 382</u>
Immobilisations financières		29 084 042	29 165 626
Moins : Provisions		(1 427 301)	(803 710)
Total immobilisations financières	5	<u>27 656 741</u>	<u>28 361 916</u>
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		<u>44 975 665</u>	<u>48 356 298</u>
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		84 126 681	51 572 363
Moins : Provisions		(1 266 977)	(718 872)
Stocks nets	6	<u>82 859 704</u>	<u>50 853 491</u>
Clients et comptes rattachés		15 306 295	18 229 055
Moins : Provisions		-	-
Clients et comptes rattachés nets	7	<u>15 306 295</u>	<u>18 229 055</u>
Autres actifs courants		5 225 754	7 068 643
Moins : Provisions		-	-
Autres actifs courants nets	8	<u>5 225 754</u>	<u>7 068 643</u>
Placements et autres actifs financiers	9	105 566	169 022
Liquidités et équivalents de liquidités	10	28 752 168	7 856 211
Total des actifs courants		<u>132 249 487</u>	<u>84 176 422</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>177 225 152</u>	<u>132 532 720</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR ICF – SA
BILAN AU 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		21 000 000	21 000 000
Réserves		36 859 433	36 859 433
Autres capitaux propres		645 101	2 625 565
Résultats reportés		41 668 021	39 597 462
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>100 172 555</u>	<u>100 082 460</u>
Résultat de l'exercice		21 453 470	7 320 560
Total des capitaux propres avant affectation	11	<u>121 626 025</u>	<u>107 403 020</u>
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts		-	-
Provisions	12	4 696 474	4 068 977
Total des passifs non courants		4 696 474	4 068 977
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	37 513 167	11 974 126
Autres passifs courants	14	13 389 486	9 086 597
Concours bancaires		-	-
Total des passifs courants		50 902 653	21 060 723
Total des passifs		<u>55 599 127</u>	<u>25 129 700</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>177 225 152</u>	<u>132 532 720</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR ICF – SA
ETAT DE RESULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>NOTES</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Revenus		169 862 009	146 579 725
Coût des ventes	Tableau de passage	(135 897 835)	(127 488 977)
<u>Marge brute</u>		<u>33 964 174</u>	<u>19 090 748</u>
Autres produits d'exploitation	15	3 573 229	1 988 956
Frais de distribution	Tableau de passage	(8 005 964)	(5 726 775)
Frais d'administration	Tableau de passage	(4 626 910)	(4 446 738)
Autres charges d'exploitation	Tableau de passage	(8 072 979)	(9 533 714)
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>16 831 551</u>	<u>1 372 477</u>
Charge financières nettes	16	(168 331)	(1 042 282)
Produits des placements	17	8 508 560	7 123 653
Autres gains ordinaires	18	197 940	274 714
Résultats des activités ordinaires avant impôts		<u>25 369 720</u>	<u>7 728 562</u>
Impôt sur les bénéfices		(3 916 250)	(408 002)
Résultat des activités ordinaires après impôt		<u>21 453 470</u>	<u>7 320 560</u>
Éléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		<u>21 453 470</u>	<u>7 320 560</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR ICF – SA
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients		173 077 078	146 043 664
Encaissements reçus des débiteurs divers		1 227 008	1 761 738
Sommes versées aux fournisseurs		(137 518 922)	(128 900 013)
Sommes versées au personnel		(18 374 107)	(17 283 333)
Impôts sur les bénéfices		(81 084)	(8 607 251)
Charges financières		-	(230 213)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	19	18 329 973	(7 215 408)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 521 886)	(2 301 408)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		-	(5 250 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières SICAV		-	(317)
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		(18 300)	(230 800)
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		8 592 380	7 265 829
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	20	7 052 194	(516 696)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Dividendes et autres distributions		(5 253 395)	(15 741 555)
Encaissements provenant des subventions		277 547	3 950
Remboursement d'emprunts		-	(41 784 207)
Encaissements provenant des emprunts		-	41 784 207
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	21	(4 975 848)	(15 737 605)
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	22	<u>489 637</u>	<u>221 097</u>
Variation de trésorerie		20 895 956	(23 248 612)
Trésorerie au début de l'exercice		7 856 211	31 104 823
Trésorerie à la clôture de l'exercice		28 752 168	7 856 211

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

	Montant	Ventilation				
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements	Autres charges	Production stockée ou déstockage de production
Coût des ventes	135 897 835	140 187 798	13 017 310	4 160 108	1 327 748	(22 795 129)
Frais de distribution	8 005 964	-	813 330	-	7 192 634	-
Frais d'administration	4 626 910	142 729	3 673 758	122 993	687 430	-
Autres charges d'exploitation	8 072 978	56 057	1 046 814	3 986 425	2 983 682	-
Total	156 603 687	140 386 584	18 551 212	8 269 526	12 191 494	(22 795 129)

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits	2024	Charges	2024	Soldes	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Revenus et autres produits d'exploitation	169 862 009					
Production stockée	22 795 129	Déstockage de production	-			
Production immobilisée	29 309					
Total	192 686 447	Total	-	Production	192 686 447	149 432 455
Production	192 686 447	Achats consommés	140 386 583	Marge sur coût matières	52 299 864	31 565 018
Marge sur coût matières	52 299 864					
Subventions d'exploitation	260 060	Autres charges externes	11 992 698			
Produits divers ordinaires	960 425					
Total	53 520 349	Total	11 992 698	Valeur ajoutée brute	41 527 651	24 127 788
Valeur ajoutée brute	41 527 651	Impôts et taxes	198 797			
		Charges de personnel	18 551 211			
Total	41 527 651	Total	18 750 008	Excédent ou insuffisance brut d'exploitation	22 777 642	6 851 782
Excédent brut d'exploitation	22 777 642	Insuffisance brute d'exploitation	-			
Autres produits ordinaires	967 154	Autres charges ordinaires	-			
Produits financiers	11 809 775	Charges financières	4 235 009			
Transfert et reprise sur charges	2 319 684	Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	8 269 526			
		Impôt sur le résultat ordinaire	3 916 250			
Total	37 874 256	Total	16 420 785	Résultat des activités ordinaires	21 453 470	7 320 560
Résultat positif des activités ordinaires	21 453 470	Résultat négatif des activités ordinaires	-			
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-			
Effet positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-			
		Impôt sur élément extraordinaire et modifications comptables	-			
Total	21 453 470	Total	-	Résultat net après modifications comptables	21 453 470	7 320 560

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

(Exprimé en dinar tunisien)

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

2.3. Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

* Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

2.4. Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Sont exclus, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais de banque.

Ces frais sont inscrits directement en charges.

Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres peuvent être, le cas échéant, inclus dans le coût d'acquisition desdites participations.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres de participation à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net...

2.5. Evénements postérieurs à la clôture.

L'impact des événements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

2.6. Contentieux fiscal

Courant l'exercice 2000, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts directs et indirects. L'arrêté de taxation d'office qui portait sur un montant de 632 104 dinars (dont 41 755 dinars en matière de retenues à la source), a été annulé par un jugement de la cour d'appel et ramené à 71 112 dinars. Il est à signaler que l'administration s'est pourvue en cassation devant le tribunal administratif. Ce dernier a prononcé son jugement le 30 Mai 2008, en acceptant la demande de l'administration, renvoyant ainsi l'affaire auprès de la cour d'appel. Cependant, durant l'exercice 2014, la cour d'appel a prononcé à l'encontre de la société un jugement définitif fixant le montant de la taxation d'office à 519000 TND. Toutefois, la société n'a pas encore reçu le jugement définitif.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Logiciels	480 495	480 495
Brevets licences procédés	407 790	407 790
Sous Total	888 285	888 285
Moins amortissements	(888 285)	(888 285)
Total	-	-

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Terrains	3 977 043	3 977 043
Constructions	16 439 354	15 976 082
Installations techniques, matériel et outillage industriel	74 693 378	74 098 993
Matériel de transport	764 292	764 292
Autres immobilisations corporelles	4 383 159	4 334 855
Immobilisations en cours	5 258 383	4 629 570
Sous Total	105 515 609	103 780 835
Moins amortissements	(88 196 685)	(83 786 453)
Total	17 318 924	19 994 382

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Valeurs Brutes			Amortissements				Valeurs Nettes au 31/12/2024	
	Valeur Brute au 31/12/2023	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur Brute au 31/12/2024	Cumul des amortissements au 31/12/2023	Reprise / Redressement	Dotations de l'exercice		Cumul des amortissements au 31/12/2024
Logiciels	480 495	-	-	480 495	480 495	-	-	480 495	-
Brevets licences procédés	407 790	-	-	407 790	407 790	-	-	407 790	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	888 285	-	-	888 285	888 285	-	-	888 285	-
Terrains	3 977 043	-	-	3 977 043	46 125	-	7 500	53 625	3 923 418
Constructions	15 976 082	463 272	-	16 439 354	12 123 225	-	688 784	12 812 009	3 627 345
Installations techniques, matériel et outillage industriel	74 098 993	594 385	-	74 693 378	66 988 500	-	3 602 034	70 590 534	4 102 844
Matériel de transport	764 292	-	-	764 292	763 115	-	1 177	764 292	-
Autres immobilisations corporelles	4 334 855	48 304	-	4 383 159	3 865 488	-	110 737	3 976 225	406 934
Immobilisations en cours	4 629 570	628 813	-	5 258 383	-	-	-	-	5 258 383
Total des immobilisations corporelles	103 780 835	1 734 774	-	105 515 609	83 786 453	-	4 410 232	88 196 685	17 318 924
Total des immobilisations	104 669 120	1 734 774	-	106 403 894	84 674 738	-	4 410 232	89 084 970	17 318 924

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Prêts au personnel	83 100	197 850
Participations (*)	28 333 708	28 333 708
Dépôts et cautionnements	667 234	634 068
Sous Total	29 084 042	29 165 626
Moins provisions	(1 427 301)	(803 710)
Total	27 656 741	28 361 916

Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- ACMG	150 000	150 000
- SOTAC	500	500
- Société de Ciment de Bizerte	143 667	138 025
- STE ALKIMIA	570 275	-
- STB	550 999	503 915
- UNIMED	11 860	11 270
Total	1 427 301	803 710

* Le poste titres de participations est détaillé dans le tableau suivant :

Titres	Valeurs historiques 2023	Acquisition 2024	Cession 2024	Valeurs historiques 2024	Taux de participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition moyen	Cours Décembre 2024	Provisions		
									au 31/12/2023	au 31/12/2024	Variation
ATTIJARI BANK	12 409 444	-	-	12 409 444	3,854%	1 618 783	7,666	50,65	-	-	-
MARHABA BELVEDERE	4 518 200	-	-	4 518 200	11,296%	45 182	100,000	100,00	-	-	-
BIAT	2 350 184	-	-	2 350 184	0,126%	51 504	45,631	94,06	-	-	-
STE ALKIMIA	1 924 419	-	-	1 924 419	1,949%	76 940	25,012	17,60	-	(570 275)	570 275
STB	735 733	-	-	735 733	0,041%	63 200	11,641	2,92	(503 915)	(550 999)	47 084
ESSALAMA SICAF	697 000	-	-	697 000	8,713%	69 700	10,000	10,00	-	-	-
A.C.M.G	150 000	-	-	150 000	6,000%	15 000	10,000	-	(150 000)	(150 000)	-
FOIRE DE GABES	10 000	-	-	10 000	0,905%	200	50,000	50,00	-	-	-
BANQUE DE SOLIDARITE	10 000	-	-	10 000	0,017%	1 000	10,000	10,00	-	-	-
SOTAC	500	-	-	500	0,019%	5	100,000	-	(500)	(500)	-
STE DE STOCKAGE PETROLIERS	5 000	-	-	5 000	27,778%	5 000	1,000	1,00	-	-	-
POULINA HOLDING	8 860	-	-	8 860	0,001%	1 607	5,513	8,67	-	-	-
SOTRAPIL	196 026	-	-	196 026	0,611%	25 298	7,749	15,01	-	-	-
CIMENTS DE BIZERTE	149 478	-	-	149 478	0,030%	13 000	11,498	0,45	(138 025)	(143 667)	5 642
ENNAKL	21 582	-	-	21 582	0,007%	2 017	10,700	10,86	-	-	-
AMARAGE ET DESAMARAGE	100 000	-	-	100 000	20,000%	10 000	10,000	10,00	-	-	-
UNIMED	47 283	-	-	47 283	0,015%	4 957	9,539	7 146,00	(11 270)	(11 860)	590
Ste MARHABA PROM TOURISTIQUE	5 000 000	-	-	5 000 000	16,667%	5 000	1 000,000	1 000,00	-	-	-
Total	28 333 708	-	-	28 333 708					(803 710)	(1 427 301)	623 591

6. STOCKS.

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Matières premières	39 688 554	23 420 568
Matières consommables	6 238 847	5 983 832
Emballages commerciaux	931 807	691 488
Produits finis ALF3	36 125 446	20 025 513
Produit finis ANHYDRITE	-	84 964
Produits intermédiaires H2SO4 et Oléum	1 142 027	1 365 998
Sous Total	84 126 681	51 572 363
Moins provisions pour dépréciation	-1 266 977	-718 872
Total	82 859 704	50 853 491

* Les provisions se détaillent comme suit :

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Provision pour dépréciation de produit fini AIF3	819 660	122 946
Provision pour dépréciation de matière première	1 540	146 375
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	445 777	449 550
Total	1 266 977	718 872

7. Clients et comptes rattachés

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Zone MENA	6 540 622	16 521 675
Zone AMERIQUE	8 526 499	1 707 350
Zone Europe	239 105	-
STEG	69	30
Total	15 306 295	18 229 055

8. AUTRES ACTIFS COURANTS.

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Débiteurs divers	424 890	128 787
Etat impôts et taxes	4 480 661	6 823 175
Fournisseurs, avances sur commandes	34 783	43 827
Charges comptabilisées d'avance	20 003	34 945
Personnel, avances et acomptes	20 700	32 760
Produits à recevoir	239 568	-
Emballages à rendre	5 149	5 149
Sous Total	5 225 754	7 068 643
Moins : provisions	-	-
Total	5 225 754	7 068 643

9. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Prêt au personnel	105 566	169 022
Total	105 566	169 022

10. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Placement à terme	20 699 250	-
Banques (DT)	503 459	580 885
Banques (devises)	7 543 459	7 269 455
Caisses	6 000	5 871
Total	28 752 168	7 856 211

11. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation au 31/12/2024 s'élèvent à 121 626 025 dinars contre 107 403 020 dinars au 31/12/2023 soit une augmentation de 14 223 005 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2024 se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserves légales	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat exercice	Autres capitaux propres	Total
Solde 31/12/2023	21 000 000	2 100 000	34 759 433	39 597 462	7 320 560	2 625 565	107 403 020
Augmentation de capital souscrite appelée versée							-
Augmentation de capitale souscrite non appelée							-
Actionnaires capital non appelé							-
Dividendes & autres distributions				-5 250 000			-5 250 000
Affectation en réserves Légales							-
Affectation en réserves facultatives							-
Affectation en résultats reportés				7 320 560	-7 320 560		-
Subventions d'investissement							-
Résorption des subventions d'investissement						-1 980 464	-1 980 464
Résultat de l'exercice 2024					21 453 470		21 453 470
Modifications comptables 2024							-
Solde au 31/12/2024	21 000 000	2 100 000	34 759 433	41 668 021	21 453 470	645 101	121 626 025

11-2 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est détaillé comme suit :

	2024	2023
Résultat de l'exercice	21 453 470	7 320 560
Nombre d'actions	2 100 000	2 100 000
	10,216	3,486

12. PROVISIONS.

Les provisions s'analysent comme suit :

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Provisions litiges pollution (a)	748 358	602 157
Provisions pour contentieux fiscal (b)	519 237	519 237
Provision pour indemnité de départ à la retraite (c)	3 428 879	2 947 583
Total	4 696 474	4 068 977

- (a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des citoyens de la zone industrielle ayant subi un préjudice à cause de la pollution.
- (b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000.(cf. 2.6. Contentieux fiscal)
- (c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite.

13. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Fournisseurs d'exploitation locaux	3 631 457	2 746 975
Fournisseurs d'exploitation étrangers	29 720 852	6 173 954
Fournisseurs d'immobilisations locaux	499 705	133 666
Fournisseurs d'immobilisations étrangers	232 752	-
Fournisseurs factures non parvenues	3 233 321	2 712 185
Fournisseurs, retenues de garantie	195 080	207 346
Total	37 513 167	11 974 126

14. AUTRES PASSIFS COURANTS.

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Personnel et comptes rattachés	1 993 113	3 730 377
Etat et collectivités publiques	5 612 850	941 534
Produits constatés d'avance	-	136 904
Actionnaires dividendes à payer	7 490	16 608
CNSS et organismes sociaux	1 429 180	1 692 448
Créditeurs divers	429 378	372 581
Provisions courantes pour risque et charge	3 917 475	2 196 145
Total	13 389 486	9 086 597

15. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Revenus loyers	648 637	601 121
Production immobilisée	29 309	5 692
Cessions ALUMINE	111 300	79 500
Cessions Divers	-	330
Remboursements divers	157 323	141 715
Produit sur déchargement SPATH et ALF3	197 380	384 372
Reprise de provision pour affaire pollution	382 143	182 651
Reprise de provisions sur stock pièces de rechange	2 233	30 992
Reprise de provisions sur stock matières premières	146 375	-
Reprise de provisions sur stock Produits finis	122 946	-
Reprise de provision pour indemnité de départ à la retraite	308 664	292 717
Reprise de provision pour risques et charges	-	-
Reprise de provision pour prime d'encouragement	1 200 000	-
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice	260 060	261 416
Jeton de présence	2 000	4 500
Subvention reçue sur formation	3 751	3 950
Produits liés à une modification comptable	1 108	-
Total	3 573 229	1 988 956

16. CHARGES FINANCIERES NETTES.

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Charges d'intérêts	-	(230 213)
Perte de change	(3 611 419)	(3 117 238)
Gain de change	4 066 624	2 221 735
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	(623 591)	(17 096)
Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	100 530
Charge financières liée à la modification comptable	55	-
Total	(168 331)	(1 042 282)

17. PRODUITS DES PLACEMENTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Placements	765 463	214 423
Dividendes	7 740 827	6 904 381
Produits sur prêts accordés au personnel	2 270	4 849
Total	8 508 560	7 123 653

18. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	<u>31/12/2024</u>	31/12/2023
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	-	80
Intérêts créditeurs des comptes courants	188 639	145 854
Produit divers ordinaire sur annulation dettes fournisseurs	-	128 777
Autres gains	9 301	3
Total	197 940	274 714

19. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève à 18 329 973 DT au 31/12/2024 résulte de :

1) Encaissements :	174 304 086
- Encaissements auprès des clients	173 077 078
- Encaissement reçu des débiteurs divers	1 227 008
2) Décaissements :	(155 974 113)
- Décaissements d'exploitation	(155 974 113)

20. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à 7 052 194 DT au 31/12/2024. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

1) Encaissements	8 592 380
- Remboursement des prêts accordés au personnel	-
- Produits des placements	958 660
- Produits des participations dividendes reçus	7 633 720
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations et des avances sur commandes	-
- Revenus des comptes courants	-
- Produits des jetons de présence reçus	-

2) Décaissements	(1 540 186)
- Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 521 886)
- Prêts accordés au personnel	(18 300)
- Acquisition immobilisation financière	-
- Frais de banque	-

21. FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à (4 975 848) DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

1) Encaissements	277 547
-------------------------	----------------

-Encaissement provenant des subventions	277 547
---	---------

2) Décaissements	(5 253 395)
-------------------------	--------------------

- Dividendes payés	(5 253 395)
- Intérêts sur emprunt	-
- Règlement échéance à moins d'un an sur emprunt	-

22. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La fluctuation des cours des devises au cours de l'exercice 2024 a engendré des gains de change sur les comptes bancaires de 489 637 DT.

23. LES PARTIES LIEES :

Les parties liées se présentent à la date du 31 décembre 2024 comme suit :

LIBELLE	NBRE ACTIONS	POURCENTAGE
ARMICO	560 000	26,67%
MARHABA INTERNATIONAL	396 838	18,90%
MARHABA BEACH	360 368	17,16%
SOHOTO SALEM	101 360	4,83%
TOUR KHALEF	94 351	4,49%
SPDIT SICAF	67 646	3,22%
C.N.P.	58 835	2,80%
BEN NASR FRERES	75 999	3,62%
COMAR	24 036	1,14%
SAAD HADJ KHALIFA	48 572	2,31%
DRISS HICHEM	20 584	0,98%
MARHABA	23 355	1,11%
DIVERS	268 056	12,76%
Total	2 100 000	100,00%

Par ailleurs, hormis les jetons de présence accordés et les dividendes distribués, la société a réalisé courant de l'exercice 2024, avec les parties liées, les opérations suivantes :

- Perception de dividendes distribués par la société ESSALAMA SICAF pour un montant de 69 700 dinars.

24. ENGAGEMENTS.

Aucun engagement de financement donné n'est constaté à la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

25. STATUT FISCAL.

La société I.C.F est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun.

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi n° 48-2024 du 9 décembre 2024, relative à la loi de finances pour l'année 2025, la société I.C.F est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 20 %, applicable aux bénéfices réalisés à compter du 1er janvier 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 22 du décret-loi n°2022-79 du 22 décembre 2022, portant loi de finances pour l'année 2023, la société I.C.F est soumise à la contribution sociale de solidarité au taux de 3%, applicable aux bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2023, 2024 et 2025.

Par ailleurs, l'article 38 de la même loi instaure une contribution conjoncturelle au bénéfice du budget de l'État pour l'année 2025. Cette contribution est fixée à 2 % des bénéfices servant de base au calcul de l'impôt sur les sociétés, avec une déclaration à effectuer au cours de l'année 2025 et un montant minimum de 1 000 dinars.

Conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi de finances pour l'année 2025, la contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat pour l'année 2025 est due par les grandes entreprises dont le chiffre d'affaires pour l'année 2023 est égal ou supérieur à 20 millions de dinars hors taxes et assujetties à l'impôt sur les sociétés au taux de 15% au titre de la même année. Ainsi et pour la détermination du montant de 20 millions de dinars, il est pris en considération le chiffre d'affaires global hors taxes de l'entreprise nonobstant le régime fiscal.

26. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 27 Février 2025. Par conséquent, ils ne reflètent, pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société "Les industries Chimiques du Fluor S.A", qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **121 626 025** dinars y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **21 453 470** dinars et une trésorerie positive à la fin de la période de **28 752 168** dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 19 mars 2025

Les commissaires aux comptes

Cabinet Walid Moussa
Représenté par

Walid Moussa

Cabinet Moore AR Tunisia
Représenté par

Khaled Rekik

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous portons à votre connaissance que nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre Conseil d'administration de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2024, régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

2. Conventions et opérations conclues ou réalisées au cours des exercices antérieurs à 2024 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous portons à votre connaissance que nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre Conseil d'administration de conventions ou opérations conclues au cours des exercices antérieurs, régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2024.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le salaire net annuel du Directeur Général s'élève à 145 000 dinars hors impôts et taxes. Cette rémunération a été fixée par le Conseil d'administration du 23 Août 2019 qui l'a nommé. Il bénéficie également d'une voiture de fonction et d'une prise en charge des dépenses nécessaires à l'exercice de ses fonctions. La charge brute supportée par la société, au titre de l'exercice 2024, relative au salaire du Directeur Général, s'élève à 270 700 dinars.
- La société a alloué en 2024, des jetons de présence au profit des membres du Conseil d'administrateurs, des membres du comité d'audit et des membres du comité d'achat d'un montant brut total de 394 000 dinars.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (en DT) :

Désignation	Directeur Général		Membres du Conseil d'administration, membres du comité d'audit et membres du comité d'achat	
	Charge de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice (**)	Passif au 31/12/2024
Avantage à court terme	270 700	-	394 000	319 000
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Total	270 700	-	394 000	319 000

(*) Ces montants sont présentés en brut.

(**) Y compris le Président du Conseil d'administration

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et votre Conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 19 mars 2025

Les commissaires aux comptes

Cabinet Walid Moussa
Représenté par

Walid Moussa

Cabinet Moore AR Tunisia
Représenté par

Khaled Rekik

Etats financiers annuels de SICAV

AMEN PREMIERE SICAV

AMEN PREMIERE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 avril 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ KPMG TUNISIE représenté par Mme Emna RACHIKOU.

BILAN (Unité : en DT)

		Note	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF				
AC1	Portefeuille Titres	4.1	36 082 734,584	34 708 618,263
a-	Actions et valeurs assimilées		2 826 056,568	1 425 162,218
b-	Obligations et valeurs assimilées		33 256 678,016	33 283 456,045
AC2	Placements monétaires et disponibilités		16 327 384,249	7 952 514,801
a-	Placements monétaires	4.2	7 535 698,332	-
b-	Disponibilités	4.3	8 791 685,917	7 952 514,801
AC4	Autres actifs	4.4	449,785	13 757,616
TOTAL ACTIF			52 410 568,618	42 674 890,680
PASSIF				
PA1	Dettes sur opérations de pension livrées	4.5	0,000	0,000
PA2	Opérateurs créditeurs	4.6	46 553,264	34 247,744
PA3	Autres créditeurs divers	4.7	119 716,565	109 180,705
TOTAL PASSIF			166 269,829	143 428,449
ACTIF NET				
CP1	Capital	4.8	49 354 664,125	40 254 541,987
CP2	Sommes distribuables	4.9	2 889 634,664	2 276 920,244
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		164,370	100,473
b-	Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 889 470,294	2 276 819,771
ACTIF NET			52 244 298,789	42 531 462,231
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			52 410 568,618	42 674 890,680

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
PR 1	4.1	2 107 580,563	2 233 993,483
PR 2	4.2	801 143,302	509 743,104
		Total des revenus des placements	2 743 736,587
CH 3	4.10	0,000	0,000
CH 1	4.11	-400 032,568	-387 577,832
		Revenu net des placements	2 356 158,755
CH 2	4.12	-79 880,996	-74 894,611
		Résultat d'exploitation	2 281 264,144
PR 4		460 659,993	-4 444,373
		Sommes distribuables de la période	2 276 819,771
PR 4		-460 659,993	4 444,373
		Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	13 602,138
		Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	21 183,759
		Frais de négociation de titres	0,000
		Résultat net de la période	2 222 618,907

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
AN1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	2 463 596,198	2 222 618,907
a- Résultat d'exploitation	2 428 810,301	2 281 264,144
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 602,138	-16 811,572
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	21 183,759	-41 833,665
d- Frais de négociation de titres	0,000	0,000
AN2 Distributions de dividendes	-2 419 829,750	-2 474 362,717
AN3 Transactions sur le capital	9 669 070,110	-3 405 815,769
a- Souscriptions	110 867 215,926	81 499 436,585
Capital	105 573 200,590	77 708 928,050
Régularisation des sommes non distribuables	37 556,123	-70 083,179
Régularisation des sommes distribuables	5 256 459,213	3 860 591,714
b- Rachats	-101 198 145,816	-84 905 252,354
Capital	-96 513 211,410	-81 115 073,364
Régularisation des sommes non distribuables	-32 209,062	75 122,158
Régularisation des sommes distribuables	-4 652 725,344	-3 865 301,148
Variation de l'actif net	9 712 836,558	-3 657 559,579
AN4 Actif net		
a- En début de période	42 531 462,231	46 189 021,810
b- En fin de période	52 244 298,789	42 531 462,231
AN5 Nombre d'actions		
a- En début de période	417 989	453 310
b- En fin de période	512 065	417 989
Valeur liquidative	102,027	101,753
AN6 Taux de rendement	5,62%	5,22%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES

AU 31-12-2024

1- Présentation de la société

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 24 Avril 1993 et entrée en exploitation le 02 Octobre 1995.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que

l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Amen Première Sicav ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêt de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2024 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	2 826 056,568
Obligations	2	3 952 162,013
Emprunts d'Etat	3	29 304 516,003
Total		36 082 734,584

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1) Actions et valeurs assimilées:

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2024	En % de l'actif net
TNYAVEEFVIB8	FCP SMART CASH PLUS	10	100 012,380	107 792,630	0,21%
TN07QQGUCDR0	AMEN TRESOR	7 293	800 005,635	801 858,057	1,53%
TNGUV3GCXU41	FCP MCP SAFE FUND	661	100 111,755	101 663,783	0,19%
TN0003400256	SICAV AMEN	31 597	1 807 344,232	1 814 742,098	3,47%
	TOTAL		2 807 474,002	2 826 056,568	5,41%

(2) Obligations des sociétés:

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2024	En % de l'actif net
TN0003400348	AMEN BANK 2009 A	18 000	36,000	36,000	0,00%
TN0003400355	AMEN BANK 2009 B	13 000	26,000	26,000	0,00%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	10 000	400 000,000	426 064,000	0,82%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	400 000,000	423 056,000	0,81%
TN0003400322	AMEN BANK2008	25 000	51 ,830	51,830	0,00%
TN0003400322	AMEN BANK2008	40 000	85 ,300	85,300	0,00%
TN0003400330	AMEN BANK2008 B	15 000	300 000,000	310 400,483	0,59%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	3 000	180 000,000	193 370,400	0,37%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	3 000	180 000,000	182 997,600	0,35%
TNMA55MMDD4	ATL 2023 -1	2 000	160 000,000	171 457,600	0,33%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	3 000	240 000,000	244 334,400	0,47%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2 000	120 000,000	122 630,400	0,23%
	BATAM 2001	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	2 000	200 000,000	208 550,400	0,40%
TN0001300623	BTE 2011/B	5 000	200 000,000	208 936,000	0,40%
	SERVICOM16	1 000	100 000,000	0,000	0,00%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	2 000	120 000,000	127 667,200	0,24%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	2 500	200 000,000	211 516,000	0,40%
TN0003900248	UIB 2009/1C	16 000	400 000,000	408 614,400	0,78%
TN0003900263	UIB 2011/B	15 000	525 000,000	534 276,000	1,02%
TN0003900263	UIB 2011/B	5 000	175 000,000	178 092,000	0,34%
	TOTAL		5 900 199,130	3 952 162,013	7,56%

- a. L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus-values réalisées sur BTA.
- b. L'encours SERVICOM d'AMEN PREMIERE SICAV de 100 000 DT est provisionné en totalité. Les montants des intérêts non réglés à AMEN PREMIERE SICAV s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 34 KDT (Intérêts calculés au taux initial).

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV.

(3) BTA et Obligations de l'ETAT :

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2024	En % de l'actif net
	<u>BTA</u>		12 747 688,200	13 290 309,403	25,44%
TN0008000606	BTA13042028	1 000	915 000,000	953 327,680	1,82%
TN0008000655	BTA290327	3	2 775,000	2 895,644	0,01%
TN008000655	BTA290327A	12 537	11 829 913,200	12 334 086,079	23,61%
	<u>Emprunts Nationaux</u>		15 550 000,000	16 014 207	30,65%
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	20 000	2 000 000,000	2 070 976,000	3,96%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	20 000	2 000 000,000	2 049 376,000	3,92%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	10 000	1 000 000,000	1 008 680,000	1,93%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	20 000	2 000 000,000	2 112 752,000	4,04%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T- COMPL	2 000	200 000,000	211 275,200	0,40%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	20 000	2 000 000,000	2 081 968,000	3,99%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB T4 TF	6 250	625 000,000	630 665,000	1,21%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB T 4 TV	18 750	1 875 000,000	1 893 150,000	3,62%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	5 000	500 000,000	511 256,000	0,98%
TNIZ090I5G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	5 000	500 000,000	512 184,000	0,98%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000,000	533 956,000	1,02%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	10 000	1 000 000,000	1 005 368,000	1,92%
TNRLFZ5FIX29	EN 2024 CATC 1T TFIXE	2 500	250 000,000	267 454,000	0,51%
TN5WI26K4ER0	EN 2024 CATC 2T TFIXE	3 000	300 000,000	315 112,800	0,60%
TNPDPODY2398	EN 2024 CATC 3T TFIXE	3 000	300 000,000	307 197,600	0,59%
TNGCLJS7FYQ7	EN 2024 CATC T4 TFIXE	5 000	500 000,000	502 836,000	0,96%
	TOTAL		28 297 688,200	29 304 516,003	56,09%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des obligations	1 390 343,592	1 338 523,756
Dividendes	0,000	80 732,636
Revenus des BTA	717 236,971	814 737,091
TOTAL	2 107 580,563	2 233 993,483

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

4-1-2 Les entrées en portefeuille titres du 01/01/2024 au 31/12/2024 :

Du 01/01/2024 au 31/12/2024, les opérations de souscription à des nouveaux emprunts obligataires, de ligne BTA et des titres OPCVM se présentent comme suit :

Entrées en portefeuille	Coût d'acquisition
Emprunts de société	0,000
BTA/EMPRUNT NATIONAL	1 350 000,000
Titres OPCVM	8 100 396,573
Total	9 450 396,573

·Les sorties du portefeuille titres du 01/01/2024 au 31/12/2024 :

Sorties de portefeuille	Coût d'acquisition	Prix de cession /Remboursement	Plus/moins+/- Values réalisées
Emprunts de Sociétés	1 369 403,000	1 368 380,000	-1 023,000
Titres OPCVM	6 713 104,361	6 735 311,120	22 206,759
Total	8 082 507,361	8 103 691,120	21 183,759

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des obligations	1 390 343,592	1 338 523,756
Dividendes	0,000	80 732,636
Revenus des BTA	717 236,971	814 737,091
Total	2 107 580,563	2 233 993,483

4.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de la rubrique placements monétaires est 7 535 698,332 dt au 31-12-2024 et se détaille comme suit :

Certificats de dépôt	(a)	3 983 846,295
Pensions Livrées	(b)	3 551 852,037
Total		7 535 698,332

a- Certificats de Dépôt :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
CD 10012025 AB	31/12/2024	AB	10/01/2025	3 764,456	1 996 235,544	1 996 611,192	8,49%	3,82%
CD290125 BTL	31/10/2024	BTL	29/01/2025	40 317,785	1 959 682,215	1 987 235,103	10,34%	3,80%
Total				44 082,241	3 955 917,590	3 983 846,295		7,63%

B- Pensions Livrées :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Support PL	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
PL 11122025 TSB	19/12/2024	TSB	BTA 7,5% 12/2028	11/12/2025	999 588,303	1 002 729,029	9,49%	1,92%
PL030325 BT	01/11/2024	BT	BTA 9,87% 10/2031	03/03/2025	1 000 769,999	1 016 197,183	9,24%	1,95%
PL140225 BTE	07/10/2024	BTE	EN 2023-3 Cat. B TF	14/02/2025	1 500 010,172	1 532 925,825	9,29%	2,93%
Total					3 500 368,474	3 551 852,037		6,80%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des Certificats de dépôt	89 694,955	112 637,698
Revenus de Comptes Rémunérés	23 055,000	22 658,167
Revenus des Pensions Livrées	688 393,347	374 447,239
TOTAL	801 143,302	509 743,104

4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2024 à 8 791 685,917 DT et se détaille comme suit:

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	8 791 685,917	16,83%
TOTAL	8 791 685,917	16,83%

4.4- Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Intérêt courus /compte rémunéré	449,785	11 524,687
Intérêts intercalaires à recevoir	0,000	2 232,929
Total	449,785	13 757,616

4.5 Dettes sur opérations de pension livrées

Le solde de ce poste est nul au 31/12/2024.

4.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Gestionnaire	10 767,190	8 681,115
Dépositaire	35 786,074	25 566,629
Total	46 553,264	34 247,744

4.7 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Retenue à la Source	97 016,722	85 988,239
Jetons de Présence	19 035,022	19 203,022
TCL	-788,914	517,000
CMF	4 453,735	3 472,444
Autre	0,000	0,000
Total	119 716,565	109 180,705

4.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2023	40 254 541,987
Souscriptions	105 573 200,590
Rachats	-96 513 211,410
Frais de négociation de titres	0,000
VDE/emp.société	-2 100 000,000
VDE/titres.Etat	0,000
VDE / titres OPCVM	18 582,566
+/- V réalisée emp.société	-1 023,000
+/- V réal/titres Etat	0,000
+/- V réal/ titres OPCVM	22 206,759
+/- V report/oblig.société	2 100 000,000
+/- V report/titres.Etat	0,000
+/- V report/titres OPCVM	-4 980,428
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	37 556,123
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	-32 209,062
Capital au 31-12-2024	49 354 664,125

La variation de l'actif net de la période allant du 01-01-2024 au 31-12-2024 s'élève à 9 712 836,558 Dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 31/12/2024 est de 512 065 contre 417 989 au 31/12/2023.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2023	716
Nombre d'actionnaires entrants	41
Nombre d'actionnaires sortants	60
Nombre d'actionnaires au 31-12-2024	697

4.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31-12-2024 s'élèvent à 2 889 634,664 DT contre à 2 276 920,244 DT au 31- 12-2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Sommes distribuables des exercices antérieurs	164,370	100,473
Résultat d'exploitation	2 428 810,301	2 281 264,144
Régularisation du résultat d'exploitation	460 659,993	-4 444,373
Total	2 889 634,664	2 276 920,244

4.10- Intérêts des mises en pensions

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Le solde de cette rubrique au 31/12/2024 est nul.

4.11 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- La rémunération du gestionnaire Amen Invest, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;
- Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.
- La rémunération de Amen Bank composée de :
A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Amen Première Sicav	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19%).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif d'Amen Première Sicav (taux TVA en vigueur 19%), Le taux de cette commission variera automatiquement suivant le taux de la TVA.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	109 298,524	105 915,989
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	29 750,000	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	260 984,044	251 911,843
Total	400 032,568	387 577,832

4.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL.

Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevance du CMF	43 719,411	42 366,390
Sces bancaires et assimilés	12 254,428	7 048,569
TCL	4 475,157	6 151,652
Jetons de présence	19 032,000	18 928,000
Commissions encourues	400,000	400,000
Total	79 880,996	74 894,611

5- DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS

Données par action	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus du portefeuille titres	4,116	5,345	5,716	4,674	4,036
Revenus des placements monétaires	1,565	1.220	1,955	2,343	1,421
Total des revenus de placements	5,680	6.564	7,671	7,017	5,457
Intérêts des mises en pension	0,000	0	0	0	0
Charges de gestion des placements	-0,781	-0.927	-1,038	-1,097	-1,024
Revenus nets des placements	4,899	5.637	6,633	5,92	4,433
Autres charges	-0,156	-0.179	-0,197	-0,207	-0,169
Résultat d'exploitation	4,743	5.458	6,436	5,713	4,264
Régularisation du résultat d'exploitation	0,900	-0.011	-0,977	-1,222	-0,551
Sommes distribuables de l'exercice	5,643	5.447	5,459	4,491	3,713
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,900	0.011	0,977	1,222	0,551
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,027	-0.040	-0,125	-0,35	0,082
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,041	-0.100	-0,613	0,217	0,056
Frais de négociation de titres	0,000	0	0	0	0
Plus ou moins-valeurs sur titres et frais de négociation	0,068	-0.140	-0,737	-0,133	0,138
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4,811	5.317	5,698	5,580	4,402
Résultat non distribuable	0,068	-0.140	-0,737	-0,133	0,138
Régularisation du résultat non distribuable	0,010	0.012	0,030	0,041	-0,032
Sommes non distribuables de l'exercice	0,078	-0.128	-0,707	-0,092	0,106
Distribution de dividendes	5,447	5.459	4,491	3,712	5,838
Valeur liquidative	102,027	101.753	101,893	101,632	100,945
Ratio de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,92%	0.91%	0,86%	0,86%	0,87%
Autres charges/actif net moyen	0,18%	0.18%	0,16%	0,16%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	5,57%	5.37%	4,50%	4,46%	3,63%
Nombre d'actions	512 065	417 989	453 310	564 834	697 786
Actif net moyen	43 609 971	42 364 000	54 942 991	72 323 520	82 038 822

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers – Exercice clos au 31 Décembre 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 sur :

- L'audit des états financiers de la société Amen Première SICAV tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 52 410 569 DT et un résultat de l'exercice de 2 463 596 DT.
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration du 21 Mars 2025. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états

I.-Rapport sur les états financiers :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

3- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des

Finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :

4-La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024 incombe à cet organe de direction. Ledit rapport est établi par le gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article **266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :

5-Le Conseil d'Administration de la société est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers :

6-Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. - Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent au gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au gestionnaire.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Autres obligations légales et réglementaires :

1- En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que :

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2024, 16,77% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 3,23% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
- Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 43.618.433 DT au 31 Décembre 2024, et représente une quote-part de 83,22% de l'actif de la société Amen Première Sicav, 3,22% au-dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 29 Mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ - KPMG TUNISIE

EMNA RACHIKOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2024

1- En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Les conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2024 :

B.1- Convention de dépôt conclue avec Amen Bank en vertu de laquelle Amen Première Sicav confie à Amen Bank l'ensemble des tâches relatives à son dépôt. En contrepartie des services de dépositaire exclusif des titres et des fonds d'Amen Première Sicav, Amen Bank percevra mensuellement :

- une commission de dépositaire taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier d'Amen Première Sicav d'un taux variable selon le montant de cet actif.
- une commission de distribution taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier d'Amen Première Sicav d'un taux de 0,595% compte tenu du changement du taux de TVA applicable de 18% à 19% en 2018.

Ces commissions se sont élevées en 2024 à la somme 290 734 DT en toutes taxes comprises.

B.2- Convention de gestion conclue avec Amen Invest en vertu de laquelle Amen première Sicav confie à Amen Invest la mission de gestionnaire. En contrepartie des prestations effectuées, Amen Invest perçoit mensuellement :

- des honoraires en rémunération de la gestion administrative et comptable calculés quotidiennement au taux de 0,2% de l'actif net journalier d'Amen Première Sicav.

- des commissions en rémunération de la gestion du portefeuille titres calculées quotidiennement au taux de 0,05% de l'actif net journalier d'Amen Première Sicav.

La rémunération de Amen Invest en vertu de cette convention est plafonnée à 350.000 DT par an en HT, soit 413.000 DT par an en toutes taxes comprises. Ce plafonnement a été révisé de 413.000 Dinars à 474.000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014. En 2024, la rémunération d'Amen Invest en tant que gestionnaire s'est élevée à la somme de 109 299 DT en toutes taxes comprises.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Aucune rémunération n'est accordée au Président Directeur Général de Amen Première Sicav ni aux autres membres du Conseil d'Administration de la société en dehors des jetons de présence décidés par l'assemblée générale annuelle et mentionnés dans les notes aux états financiers annexés à notre rapport général.

Tunis, le 29 Mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :
FMBZ - KPMG TUNISIE
EMNA RACHIKOU

Etats financiers annuels de SICAV

AMEN TRESOR SICAV

AMEN TRESOR SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 avril 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **Cabinet d'Expertise & Conseil** représenté par M.Kais BOUHAJJA.

BILAN (Exprimé en dinar)

ACTIF	Notes	Au 31 Décembre	
		2024	2023
<u>Portefeuille-titres</u>	AC 1	42 217 820	27 433 581
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			
Obligations et valeurs assimilées		42 217 820	27 433 581
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>	AC 2	35 707 595	45 455 966
Placements monétaires		24 621 526	29 914 896
Disponibilités		11 086 070	15 541 070
<u>Créances d'exploitation</u>			
<u>Autres actifs</u>	AC 4	13 818	36 182
<u>TOTAL ACTIF</u>		<u>77 939 234</u>	<u>72 925 729</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA 1	50 680	43 676
Autres créditeurs divers	PA 2	25 392	28 812
<u>TOTAL PASSIF</u>		<u>76 072</u>	<u>72 488</u>
ACTIF NET			
<u>Capital</u>	CP 1	72 553 789	68 464 917
<u>Sommes distribuables</u>	CP 2	5 309 373	4 388 324
Sommes distribuables des exercices antérieurs		283	261
Sommes distribuables de l'exercice		5 309 089	4 388 063
<u>ACTIF NET</u>		<u>77 863 162</u>	<u>72 853 241</u>
<u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u>		<u>77 939 234</u>	<u>72 925 729</u>

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinar)

	<u>Notes</u>	<u>Période du 01/01/2024 au 31/12/2024</u>	<u>Période du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	PR 1	2 050 371	1 926 501
Dividendes			
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 050 371	1 926 501
<u>Revenus des placements monétaires</u>	PR 2	3 697 819	2 558 640
Revenus des placements monétaires		3 697 819	2 558 640
<u>Total des revenus des placements</u>		5 748 190	4 485 142
<u>Charges de gestion des placements</u>	CH 1	(515 834)	(452 499)
<u>Revenu net des placements</u>		5 232 356	4 032 643
Autres produits			
Autres charges	CH 2	(150 650)	(100 234)
<u>Résultat d'exploitation</u>		5 081 706	3 932 409
Régularisation du résultat d'exploitation		227 383	455 654
<u>Sommes distribuables de l'exercice</u>		5 309 089	4 388 063
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(227 383)	(455 654)
Variation des +/- values potentielles sur titres			(767)
+/- values réalisées sur cession des titres		2 698	14 863
Frais de négociation			
<u>Résultat net de l'exercice</u>		5 084 404	3 946 506

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(exprimé en dinar)

	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>Variation de l'actif net résultat des opérations d'exploitation</u>	5 084 404	3 946 506
Résultat d'exploitation	5 081 706	3 932 409
Variation des +/- values potentielles sur titres		(767)
+/- values réalisées sur cession de titres	2 698	14 863
Frais de négociation de titres		
<u>Distributions de dividendes</u>	(2 855 883)	(2 110 190)
<u>Transactions sur le capital</u>	2 781 400	12 633 222
<i>Souscriptions</i>	112 850 162	116 095 128
Capital	107 652 513	111 155 720
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	13 236	21 062
Régularisation des sommes distribuables	5 184 413	4 918 346
<i>Rachats</i>	(110 068 762)	(103 461 906)
Capital	(103 566 807)	(97 873 739)
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(12 768)	(18 496)
Régularisation des sommes distribuables	(6 489 186)	(5 569 671)
Variation de l'actif net	5 009 920	14 469 538
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	72 853 241	58 383 703
En fin de l'exercice	77 863 162	72 853 241
<u>Nombre d'actions</u>		
En début de l'exercice	668 197	538 537
En fin de l'exercice	708 077	668 197
Valeur liquidative	109,964	109,030
Dividendes par actions	6,567	5,974
Taux de rendement	6,88%	6,08%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2024

I- NOTES DE PRESENTATION

1. Présentation de la société

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 21 décembre 2005 et est entrée en exploitation le 10 mai 2006.

II- REFERENTIEL COMPTABLE

2. Cadre de référence retenu pour l'établissement des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. Principes et bases de mesures comptables appliqués :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus. Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société AMEN TRESOR SICAV figurant au bilan, arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 décembre 2024, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA "Juillet 2032" (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA "Juillet 2032" ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société AMEN TRESOR SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA "Juillet 2032".

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.4 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste "AC 1. Portefeuille-titres". A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique "Dettes sur opérations de pensions livrées" et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus, à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique "Intérêts des mises en pension".

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste "AC 2. Placements monétaires et disponibilités".

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus, à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique "PR 2. Revenus des placements monétaires" et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

III- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC 1. Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à **42.217.820 DT** contre **27.433.581 DT** au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

		<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Obligations et valeurs assimilées	(A)	8 706 949	8 024 268
- Titres de créance émis par le Trésor	(B)	33 510 871	19 409 313
Total		<u>42 217 820</u>	<u>27 433 581</u>

(A) Les obligations et valeurs assimilées se détaillent comme suit :

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de</u>	<u>Prix de</u>	<u>Valeur au</u>	<u>% Actif net</u>
------------------	--------------------	------------------	----------------	------------------	--------------------

		titres	revient	31/12/2024	
TN0003400348	AMEN BANK 2009 A	5 000	10	10	0,00%
TN0003400405	AMEN BANK 2010 SUB	200	1 322	1 353	0,00%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	14 000	560 000	596 490	0,77%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	10 000	800 000	846 112	1,09%
TN0003400322	AMEN BANK2008	5 000	11	11	0,00%
TN0003400322	AMEN BANK2008	3 995	9	9	0,00%
TN0003400330	AMEN BANK2008 B	15 000	300 000	310 356	0,40%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	6 000	360 000	386 741	0,50%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	8 000	480 000	487 994	0,63%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	2 500	200 000	214 322	0,28%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	3 000	240 000	244 334	0,31%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024 -2	20 000	2 000 000	2 010 435	2,58%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2 600	156 000	159 420	0,20%
TN0001300680	BTE 2019-1B	7 000	420 000	457 688	0,59%
	SERVICOM16 (*)	1 000	100 000	-	0,00%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	5 000	300 000	319 168	0,41%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	7 000	280 000	295 534	0,38%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 FIXE	5 000	300 000	304 736	0,39%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	3 000	240 000	253 819	0,33%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	1 600	128 000	135 370	0,17%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 FIXE	10 000	1 000 000	1 053 200	1,35%
TN4SCYEXIVYX	TLF 2024-2 FIXE	4 500	450 000	460 976	0,59%
TN0002102135	TLF 2020-1 FIXE	8 000	160 000	168 870	0,22%
Total			8 475 352	8 706 949	11,18%

(*) En raison des difficultés rencontrées par la filiale SERVITRA (Travaux publics) et du non-paiement de l'échéance de février 2019, une Assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations "SERVICOM 2016" réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés "SERVITRADESA" et "SERVICOM INDUSTRIES SA", et ce, à concurrence respectivement de 6.667 actions et 3.333 actions pour AMEN TRESOR SICAV.

Néanmoins à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

Les montants non réglés pour AMEN TRESOR SICAV s'élèvent au 31 décembre 2024 à 100.000 DT en principal et 4.170 DT en intérêts. Ces intérêts ont fait l'objet d'une décote avec la constatation d'une provision au taux de 100% sur le principal.

Le Conseil d'Administration de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, réuni le 25 avril 2024, a décidé la radiation de la société SERVICOM et de l'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" restructuré et leur transfert au marché Hors-cote (sur panneau) selon les dispositions de l'article 76 du Règlement Général de la Bourse, avec date d'effet le 30 avril 2024.

Le Conseil d'Administration de l'AMEN TRESOR SICAV, réuni le 24 décembre 2024, a décidé la radiation des titres "SERVICOM 16" au niveau de la comptabilité.

(B) Les titres de créance émis par le Trésor se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de	Prix de	Valeur au	% Actif net
-----------	-------------	-----------	---------	-----------	-------------

		titres	revient	31/12/2024	
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	30 000	3 000 000	3 106 464	3,99%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	25 000	2 500 000	2 561 720	3,29%
TNYZO6UGUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	10 000	1 000 000	1 008 680	1,30%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	20 000	2 000 000	2 112 752	2,71%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	25 000	2 500 000	2 602 460	3,34%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	5 000	500 000	511 256	0,66%
TNVFSFLG1FH4	EN 2022 CATC 4EME T TV	22 500	2 250 000	2 272 212	2,92%
TNEFCT8MXYZ3	EN 2022 CATC 4EME TF	7 500	750 000	756 942	0,97%
TNVE955M6R90	EN 2023 CATB 3T TFIXE	2 500	250 000	255 746	0,33%
TNRS9CVT3SJ7	EN 2023 CATB 3T TV	2 500	250 000	255 710	0,33%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	20 000	2 000 000	2 010 736	2,58%
TNRLFZ5FIX29	EN 2024 CATC 1T TFIXE	4 000	400 000	427 926	0,55%
TN5WI26K4ER0	EN 2024 CATC T2 TFIXE	3 500	350 000	367 632	0,47%
TNPDDODY2398	EN 2024 CATC T3 TFIXE	12 000	1 200 000	1 228 790	1,58%
TNGCLJS7FYQ7	EN 2024 CATC T4 TFIXE	80 000	8 000 000	8 045 376	10,33%
TNI5BPOGW9F1	BTA 9.89% JUIN 2033	2 000	2 007 200	2 015 437	2,59%
TNI5BPOGW9F1	BTA 9.89% JUIN 2033	1 000	1 003 600	1 007 719	1,29%
TNI5BPOGW9F1	BTA 9.89% JUIN 2033	1 000	1 003 600	1 007 719	1,29%
TN0008000606	BTA13042028B	500	466 000	485 164	0,62%
TN0008000606	BTA13042028C	500	464 500	483 664	0,62%
TN0008000655	BTA290327	1 003	946 431	986 766	1,27%
Total			32 841 331	33 510 871	43,04%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Obligations	3 450 000
BTA / Emprunt national	13 964 400
Titres OPCVM	16 050 077
Total	33 464 477

Les sorties en portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

Ventes	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/- Values
Titres OPCVM	16 050 077	16 052 906	2 830
Total	16 050 077	16 052 906	2 830

Les remboursements des obligations au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

Désignation	Remboursement en capital
Obligations	2 724 617
<u>Total</u>	<u>2 724 617</u>

PR 1. Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2024 à **2.050.371 DT** contre **1.926.501 DT** au 31 décembre 2023 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Revenus des obligations	1 942 543	1 820 053
- Revenus des BTA	107 828	106 448
<u>Total</u>	<u>2 050 371</u>	<u>1 926 501</u>

AC 2. Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à **35.707.595 DT** contre **45.455.966 DT** au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

		<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Placements monétaires	(A)	24 621 526	29 914 896
Disponibilités	(B)	11 086 070	15 541 070
<u>Total</u>		<u>35 707 595</u>	<u>45 455 966</u>

(A) Les placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Code ISIN	(*)	Date de souscription	Emetteur	Montant nominal	Échéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux brut	% Actif net
PL 16062025		(a)	18/12/2024	BT	1 046 390	16/06/2025	-	1 000 899	1 004 295	9,09%	1,29%
PL030325		(b)	01/11/2024	BT	3 610 312	03/03/2025	-	3 500 693	3 554 658	9,24%	4,57%
PL060125		(c)	10/10/2024	BTL	3 070 327	06/01/2025	-	3 000 000	3 066 243	9,59%	3,94%
PL140225		(d)	07/10/2024	BTE	1 550 331	14/02/2025	-	1 500 010	1 532 926	9,29%	1,97%
CD 10012025	TNY3U9QT5WB8		31/12/2024	AB	500 000	10/01/2025	94	499 059	499 153	8,49%	0,64%
CD 10012025	TNY3U9QT5WB8		31/12/2024	AB	2 000 000	10/01/2025	376	1 996 236	1 996 611	8,49%	2,56%
CD 10012025	TNY3U9QT5WB8		31/12/2024	AB	1 000 000	10/01/2025	188	998 118	998 306	8,49%	1,28%
CD 10012025	TNY3U9QT5WB8		31/12/2024	AB	1 500 000	10/01/2025	282	1 497 177	1 497 458	8,49%	1,92%
CD 10012025	TNY3U9QT5WB8		31/12/2024	AB	500 000	10/01/2025	94	499 059	499 153	8,49%	0,64%
CD 10012025	TNY3U9QT5WB8		31/12/2024	AB	500 000	10/01/2025	94	499 059	499 153	8,49%	0,64%
CD 10012025	TNY3U9QT5WB8		31/12/2024	AB	500 000	10/01/2025	99	499 004	499 103	8,99%	0,64%
CD 10012025	TNF7R7TFV8U8		31/12/2024	BTE	1 000 000	10/01/2025	202	997 974	998 176	9,14%	1,28%
CD 10012025	TNS7C8E370D4		31/12/2024	BTE	1 000 000	10/01/2025	202	997 974	998 176	9,14%	1,28%
CD 10012025	TNS7C8E370D4		31/12/2024	BTE	2 500 000	10/01/2025	505	2 494 935	2 495 440	9,14%	3,20%
CD 10012025	TNS7C8E370D4		31/12/2024	BTE	2 500 000	10/01/2025	505	2 494 935	2 495 440	9,14%	3,20%
CD290125	TN5R7YTZO962		31/10/2024	BTL	2 000 000	29/01/2025	27 553	1 959 682	1 987 235	10,34%	2,55%
Totaux					24 777 359		30 194	24 434 813	24 621 526		31,62%

(a) PL 16062025 : Prise en pension BT, BTA 9% septembre 2029, du 18/12/2024 au 16/06/2025

(b) PL030325 : Prise en pension BT, BTA 9,87% octobre 2031, du 01/11/2024 au 03/03/2025

(c) PL060125 : Prise en pension BTL, EN 2023 T3 CB TF 9,59%, du 10/10/2024 au 06/01/2025

(d) PL140225 : Prise en pension BTE, EN 2023-3 CAT B TF 9,8%, du 07/10/2024 au 14/02/2025

(B) Les disponibilités se détaillent comme suit :

Libellé	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif net
- Placements en compte courant à terme (a)	2 640 000	2 665 051	3,42%
- Avoirs en banque		8 421 019	10,82%
Total		11 086 070	14,24%

(a) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date de souscription	Date d'échéance	Valeur actuelle	Taux brut
PLACT080125	Amen Bank	30/09/2024	08/01/2025	358 128	8,99%
PLACT150125	Amen Bank	07/10/2024	15/01/2025	153 221	8,99%
PLACT100325	Amen Bank	09/12/2024	10/03/2025	301 360	8,99%
PLACT100325	Amen Bank	09/12/2024	10/03/2025	120 544	8,97%
PLACT100325	Amen Bank	09/12/2024	10/03/2025	180 816	8,99%
PLACT110325	Amen Bank	11/12/2024	11/03/2025	140 579	8,99%
PLACT110325	Amen Bank	11/12/2024	11/03/2025	155 641	8,99%
PLACT110325	Amen Bank	11/12/2024	11/03/2025	246 014	8,99%
PLACT180325	Amen Bank	18/12/2024	18/03/2025	300 828	8,99%
PLACT180325	Amen Bank	18/12/2024	18/03/2025	300 828	8,99%
PLACT200125	Amen Bank	22/10/2024	20/01/2025	407 092	8,99%
Total				2 665 051	

PR 2. Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2024 à **3.697.819 DT** contre **2.558.640 DT** au 31 décembre 2023 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Revenus des placements en compte courant à terme	310 456	734 837
- Revenus des certificats de dépôt	376 348	1 488 629
- Revenus des pensions livrées	2 976 291	299 665
- Revenus du compte rémunéré	34 723	35 509
Total	3 697 819	2 558 640

AC 4. Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à **13.818 DT** contre **36.182 DT** au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêts courus sur comptes rémunérés	9 735	27 028
Intérêts Intercalaires	30	30
Autres	4 053	9 124
<u>Total</u>	<u>13 818</u>	<u>36 182</u>

PA 1. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à **50.680 DT** contre **43.676 DT** au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	50 680	43 676
<u>Total</u>	<u>50 680</u>	<u>43 676</u>

PA 2. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à **25.392 DT** contre **28.812 DT** au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
CMF	8 436	7 731
Jetons de présence à payer	18 393	19 839
TCL à payer	(3 937)	48
Autres	2 499	1 194
<u>Total</u>	<u>25 392</u>	<u>28 812</u>

CH 1. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération de la gestionnaire calculée sur la base de **0,7% TTC** de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2024 à **515.834 DT** contre **452.499 DT** au 31 décembre 2023 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	515 834	452 499
<u>Total</u>	<u>515 834</u>	<u>452 499</u>

CH 2. Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de **0,1% TTC** de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à **150.650 DT** contre **100.234 DT** au 31 décembre 2023 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance du CMF	73 489	64 643
Services bancaires et assimilés	54 692	7 390
TCL	7 315	8 851
Jetons de présence	14 754	18 950
Impôts & taxes	400	400
Total	<u><u>150 650</u></u>	<u><u>100 234</u></u>

CP 1. Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période, se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/2023	68 464 917
- Souscriptions	107 652 513
- Rachats	(103 566 807)
- Frais de négociation de titres	-
- VDE / emp. société	-
- VDE / titres Etat	-
- VDE / titres OPCVM	-
- +/- V réalisée emp. Société	(100 165)
- +/- V réalisée titres Etat	33
- +/- V réalisée titres OPCVM	2 830
- +/- V report titres Etat	-
- +/- V report titres OPCVM	-
- +/- V report oblig. société	100 000
- Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	13 236
- Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	(12 768)
<i>Variation de la part du capital</i>	<i>4 088 872</i>
Capital au 31/12/2024	72 553 789

La variation du capital de la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 s'élève à **4.088.872 DT**.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 s'élève à **5.009.920 DT**.

Le nombre des actions d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2024 est de **708.077** contre **668.197** au 31/12/2023.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

- Nombre d'actionnaires au 31/12/2023	1 574
- Nombre d'actionnaires entrants	455
- Nombre d'actionnaires sortants	(497)
- Nombre d'actionnaires au 31/12/2024	1 532

CP 2. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à **5.309.373 DT** contre **4.388.324 DT** au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	283	261
- Résultat d'exploitation	5 081 706	3 932 409
- Régularisation du résultat d'exploitation	227 383	455 654
<u>Total</u>	<u>5 309 373</u>	<u>4 388 324</u>

IV- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

IV-1. Données par action et ratios pertinents

<i>Données par action</i>	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	2,896	2,883	3,392	3,537	3,814
Revenus des placements monétaires	5,222	3,829	3,120	2,667	2,216
Total des revenus des placements	8,118	6,712	6,512	6,204	6,030
Charges de gestion des placements	(0,728)	(0,677)	(0,718)	(0,756)	(0,725)
Revenu net des placements	7,390	6,035	5,794	5,447	5,305
Autres produits	-	-	0,116	-	-
Autres charges	(0,213)	(0,150)	(0,212)	(0,140)	(0,169)
Résultat d'exploitation	7,177	5,885	5,698	5,308	5,136
Régularisation du résultat d'exploitation	0,321	0,682	0,276	0,112	0,179
Sommes distribuables de l'exercice	7,498	6,567	5,974	5,419	5,315
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,321)	(0,682)	(0,276)	(0,112)	(0,179)
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	-	(0,001)	0,066	(0,121)	(0,111)
+/- valeurs réalisées sur cession des titres	0,004	0,022	(0,094)	0,184	0,136
Frais de négociation	-	-	-	-	(0,000)
+/- valeurs réalisées sur titres et frais de négociation	0,004	0,021	(0,028)	0,063	0,024
Résultat net de l'exercice	7,181	5,906	5,670	5,371	5,160
Résultat non distribuable de l'exercice	0,004	0,021	(0,028)	0,063	0,024
Régularisation du résultat non distribuable	0,001	0,004	(0,003)	0,005	0,069
Sommes non distribuables de l'exercice	0,004	0,025	(0,031)	0,068	0,094
Distribution de dividendes	6,567	5,974	5,419	5,309	3,949
Valeur liquidative	109,964	109,030	108,412	107,888	107,710

IV-1. Données par action et ratios pertinents (suite)

<i>Ratios de gestion des placements</i>	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%
Autres charges / Actif net moyen	0,21%	0,16%	0,21%	0,13%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	7,23%	6,79%	5,83%	5,02%	4,98%
Nombre d'actions	708 077	668 197	538 537	464 094	458 017
Actif net moyen	73 447 342	64 639 825	55 228 136	50 056 693	47 194 716

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **AMEN TRESOR SICAV** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de **77.939.234 DT**, un actif net de **77.863.162 DT** et des sommes distribuables de l'exercice de **5.309.089 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

- Traitement comptable lié à la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Nous attirons votre attention sur la note « 3.2 Evaluation des placements » aux états financiers qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « **AMEN TRESOR SICAV** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- Traitement opéré au titre des obligations « **SERVICOM 2016** » :

Nous attirons votre attention sur la note « AC 1. Portefeuille-titres » aux états financiers qui décrit le traitement opéré au titre des obligations « **SERVICOM 2016** » et des intérêts s'y rattachant à la suite des difficultés par lesquelles passe le groupe, ainsi que les modalités de restructuration telles qu'approuvées par les détenteurs des obligations réunis en Assemblée Générale Spéciale, en date du 1^{er} octobre 2019.

Au 31 décembre 2024, les montants non réglés pour la société « **AMEN TRESOR SICAV** » s'élèvent à

100.000 DT en principal et **4.170 DT** en intérêts. Ainsi, une provision a été constituée au taux de 100% sur le montant en principal quant aux intérêts, ils ont fait l'objet d'une décote.

Le Conseil d'Administration de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, réuni le 25 avril 2024, a décidé la radiation de la société **SERVICOM** et de l'emprunt obligataire "**SERVICOM 2016**" restructuré et leur transfert au marché Hors-cote (sur panneau) selon les dispositions de l'article 76 du Règlement Général de la Bourse, avec date d'effet le 30 avril 2024.

Le Conseil d'Administration de la société « **AMEN TRESOR SICAV** », réuni le 24 décembre 2024, a décidé la radiation des titres « **SERVICOM 2016** » au niveau de la comptabilité.

Au 31 décembre 2024, les titres « **SERVICOM 20216** » n'ont pas été radiés au niveau de la comptabilité.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie

significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle

interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

III. Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2024, la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions des articles 2 et 2 bis du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents :

- Les disponibilités représentent, au 31 décembre 2024, **14,22%** du total actif, se situant ainsi au-dessous du seuil de **20%** fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les conventions de pension livrée de titres d'emprunt de l'Etat représentent, au 31 décembre 2024, **11,75%** du total actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de **10%** fixé par l'article 2 bis du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 26 mars 2025

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Cabinet d'Expertise et Conseil
Kais BOUHAJJA

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions des articles sus-indiqués au cours de l'exercice 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, *in fine*, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Il s'agit notamment :

B.1 Convention de dépôt conclue avec « AMEN BANK » :

La société « **AMEN TRESOR SICAV** » a conclu avec « **AMEN BANK** » une convention de dépôt aux termes de laquelle, cette dernière assure la mission du dépositaire exclusif de ses titres et ses fonds.

En contrepartie des services de dépositaire, « **AMEN BANK** » perçoit mensuellement une commission de dépositaire calculée quotidiennement en appliquant des pourcentages en fonction du volume de l'actif de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » et ce avec un minimum de **7.140 DT** et un maximum de **29.750 DT TTC**.

La rémunération du dépositaire « **AMEN BANK** » est supportée par le gestionnaire « **AMEN INVEST** », conformément aux dispositions de l'article IV.10 du prospectus d'émission.

B.2 Convention de gestion conclue avec « AMEN INVEST » :

La société « **AMEN TRESOR SICAV** » a conclu avec « **AMEN INVEST** » une convention de gestion aux termes de laquelle cette dernière assure l'ensemble des taches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative.

En contrepartie des services de gestion « **AMEN INVEST** » perçoit annuellement une commission de gestion aux taux de 0,7% TTC de l'actif net de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

La charge de gestion supportée au cours de l'exercice 2024 par la société « **AMEN TRESOR SICAV** » s'élève à **515.834 DT**. Le compte gestionnaire présente, au 31 décembre 2024, un solde créditeur de **50.680 DT**.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2024 et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Par ailleurs, la rémunération des membres du Conseil d'Administration relative aux jetons de présence est provisionnée, au titre de l'exercice 2024, pour un montant total brut de **14.754 DT**.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 26 mars 2025

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Cabinet d'Expertise et Conseil
Kais BOUHAJJA

FCP SMART TRACKER FUND
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP SMART TRACKER FUND », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 6.773.471 un actif net de D : 6.737.527 et un bénéfice de D : 695.673.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 07 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	5 406 601	4 258 763
Actions et droits rattachés		5 079 385	4 009 123
Titres des Organismes de Placement Collectif		327 216	249 640
Placements monétaires et disponibilités	5	1 352 124	1 070 897
Placements monétaires		1 352 124	1 070 897
Créances d'exploitation	6	14 746	34 642
TOTAL ACTIF		6 773 471	5 364 302
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	11 019	20 215
Autres créditeurs divers	8	24 925	19 058
TOTAL PASSIF		35 944	39 273
ACTIF NET			
Capital	9	6 508 852	5 157 411
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1,852	-
Sommes distribuables de l'exercice		228 673	167 618
ACTIF NET		6 737 527	5 325 029
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 773 471	5 364 302

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	273 679	172 555
Dividendes		273 679	172 555
Revenus des placements monétaires	11	1 430	3 749
Revenus des prises en pension	12	66 532	58 772
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		341 641	235 076
Charges de gestion des placements	13	(100 498)	(61 264)
REVENU NET DES PLACEMENTS		241 143	173 812
Autres charges	14	(17 115)	(13 910)
RESULTAT D'EXPLOITATION		224 028	159 902
Régularisation du résultat d'exploitation		4 646	7 716
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		228 673	167 618
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(4 646)	(7 716)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		339 094	(3 757)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		140 347	36 243
Frais de négociation de titres		(7 795)	(10 534)
RESULTAT DE L'EXERCICE		695 673	181 854

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>695 673</u>	<u>181 854</u>
Résultat d'exploitation	224 028	159 902
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	339 094	(3 757)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	140 347	36 243
Frais de négociation de titres	(7 795)	(10 534)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(187 964)</u>	<u>-</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>904 789</u>	<u>5 043 175</u>
Souscriptions		
- Capital	4 143 413	6 236 000
- Régularisation des sommes non distribuables	208 034	7 826
- Régularisation des sommes distribuables	141 607	44 512
Rachats		
- Capital	(3 251 016)	(1 204 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(220 635)	(4 368)
- Régularisation des sommes distribuables	(116 614)	(36 796)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>1 412 498</u>	<u>5 225 029</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	5 325 029	100 000
En fin de l'exercice	6 737 527	5 325 029
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	5 132	1 000
En fin de l'exercice	6 020	5 132
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>1 119,190</u>	<u>1 037,612</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>11,01%</u>	<u>3,76%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART TRACKER FUND » est un fonds commun de placement de catégorie actions, régi par la loi n°2001- 83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 1^{er} décembre 2022 à l'initiative de la Société « SMART ASSET MANAGEMENT » et « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 décembre 2021. Il a été ouvert au public le 03 Janvier 2023.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 100 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de constitution, soit le 1^{er} décembre 2022.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP SMART TRACKER FUND » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est AMEN BANK. Le gestionnaire étant SMART ASSET MANAGEMENT.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépasse annuellement 0,5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas,

une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 5.406.601, et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	Actions & droits rattachés		4 756 048	5 079 385	75,39%
	Actions				
TN0002600955	STB	30 482	111 364	89 800	1,33%
TN0001800457	BIAT	2 208	180 265	207 064	3,07%
TN0006060016	STAR	681	119 856	121 218	1,80%
TN0003400058	AMEN BANK	4 748	134 313	171 346	2,54%
TN0007300015	ARTES	18 468	106 562	149 683	2,22%
TN0003600350	ATB	39 926	117 116	111 034	1,65%
TN0004700100	ATL	35 886	136 988	152 049	2,26%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	3 935	169 951	202 279	3,00%
TN0001900604	BH	9 800	129 006	124 460	1,85%
TN0003100609	BNA	16 136	133 630	131 847	1,96%
TN0002200053	BT	37 205	191 387	191 569	2,84%
TN0005700018	PGH	22 766	178 439	194 945	2,89%
TN0001100254	SFBT	21 817	268 172	254 212	3,77%
TN0006590012	SIAME	18 827	66 829	67 081	1,00%
TN0006530018	SOTETEL	19 158	76 315	131 922	1,96%
TN0006560015	SOTUVER	15 509	175 585	196 840	2,92%
TNNGTFLC2986	STA	5 889	119 721	123 675	1,84%
TN0007270010	TPR	28 785	140 381	181 979	2,70%
TN0003900107	UIB	6 859	167 469	153 127	2,27%
TN0002100907	TUNISIE LEASING	8 399	130 695	151 098	2,24%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	81 649	148 856	175 790	2,61%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	18 707	142 610	174 069	2,58%
TN0007570013	EURO-CYCLES	16 798	264 023	197 595	2,93%
TN0007610017	SAH	17 840	159 516	180 487	2,68%
TN0007670011	DELICE HOLDING	11 255	129 522	183 040	2,72%
TN0007440019	TELNET HOLDING	28 193	179 225	168 961	2,51%
TN0007550015	CITY CARS	13 249	162 822	166 964	2,48%
TN0007720014	UNIMED	26 543	192 015	187 234	2,78%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCE MAGHREBIA VIE	25 962	166 093	159 666	2,37%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	16 800	244 075	229 942	3,41%
TN0007740012	SAM	25 500	113 246	148 410	2,20%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		315 216	327 216	4,86%
	Titres des OPCVM				
TN0006830012	SICAV AXIS TRESORERIE	811	90 547	91 667	1,36%
TNCD1ESFUE84	FCP AMEN CEA	722	70 037	70 037	1,04%
TNZMAYE42WF3	STRATEGIE ACTIONS SICAV	67	154 632	165 512	2,46%
	TOTAL		5 071 264	5 406 601	80,25%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs			79,82%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2023</u>	4 262 520	(3 757)	4 258 763	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	2 258 281		2 258 281	
Titres OPCVM	125 089		125 089	
Cessions de l'exercice				
Actions	(1 515 117)		(1 515 117)	115 541
Titres OPCVM	(59 508)		(59 508)	24 806
Variation des plus (ou moins) values latentes		339 094	339 094	
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	5 071 264	335 337	5 406 601	140 347

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 1.352.124, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
	Dépôts à vue	700 097	700 338	10,39%
	AMEN BANK	700 097	700 338	10,39%
	Pensions livrées	650 000	651 786	9,67%
	Pension Livrée BTL 9,30% au 17/01/2025 pour 30 jours	380 000	381 374	5,66%
	Pension Livrée BTL 9,15% au 24/06/2025 pour 180 jours	270 000	270 412	4,01%
	TOTAL	1 350 097	1 352 124	20,07%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			19,96%	

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31/12/2024 un solde de D : 14.746 contre D : 34.642 au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Sommes à encaisser sur ventes de titres	14 654	34 005
Etat, retenue à la source	92	636
Total	14 746	34 642

Note 7: Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 11.019 contre D : 20.215 au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	8 045	17 989
Rémunération du dépositaire	2 974	2 226
Total	11 019	20 215

Note 8: Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 24.925 contre D : 19.058 au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Commissaire aux comptes	9 385	7 297
Redevance du CMF	572	439
Achats de titres à payer	14 283	10 955
Autres	687	366
Total	24 925	19 058

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	5 157 411
Nombre de parts	5 132
Nombre de copropriétaires	29
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	4 143 413
Nombre de parts émises	4 123
Nombre de copropriétaires nouveaux	3
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(3 251 016)
Nombre de parts rachetées	(3 235)
Nombre de copropriétaires sortants	(3)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	339 094
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	140 347
Régularisation des sommes non distribuables	(12 601)
Frais de négociation de titres	(7 795)
<u>Capital au 31-12-2024</u>	
Montant	6 508 852
Nombre de parts	6 020
Nombre de copropriétaires	29

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 273.679 contre D : 172.555 au 31/12/2023, et se détaille ainsi :

	Année 2024	Année 2023
<u>Dividendes</u>		
- des actions admises à la cote	253 042	165 027
- des titres OPCVM	20 637	7 528
TOTAL	273 679	172 555

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au le 31/12/2024 à D : 1.430 contre D : 3.749 au 31/12/2023, et se détaille ainsi :

	Année 2024	Année 2023
Intérêts des dépôts à vue	1 430	2 753
Intérêts des certificats de dépôt	-	996
TOTAL	1 430	3 749

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au au 31/12/2024 à D : 66.532 contre D : 58.772 au 31/12/2023, et se détaille ainsi:

	Année 2024	Année 2023
Intérêts des pensions livrées	66 532	58 772
TOTAL	66 532	58 772

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 100.498 contre D : 61.264 au 31/12/2023, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	89 331	53 407
Rémunération du dépositaire	11 166	7 857
Total	100 498	61 264

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2024 à D : 17.115 contre D : 13.910 au 31/12/2023, et se détaille comme suit :

<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
-------------------	-------------------

Redevance CMF	6 256	3 740
Honoraires commissaire aux comptes	9 389	7 297
Services bancaires	939	2 592
Impôt et taxes	132	281
Publications	400	-
Total	17 115	13 910

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Revenus des placements	56,751	45,806
Charges de gestion des placements	(16,694)	(11,938)
Revenus net des placements	40,057	33,868
Autres charges	(2,843)	(2,710)
Résultat d'exploitation (1)	37,214	31,158
Régularisation du résultat d'exploitation	0,772	1,503
Sommes distribuables de l'exercice	37,986	32,661
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	56,328	(0,732)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	23,314	7,062
Frais de négociation de titres	(1,295)	(2,053)
Plus (ou moins) values sur titres (2)	78,346	4,277
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	115,560	35,435
Résultat non distribuable de l'exercice	78,346	4,277
Régularisation du résultat non distribuable	(2,093)	0,674
Sommes non distribuables de l'exercice	76,253	4,951
Distribution de dividende	32,661	-
Valeur liquidative	1 119,190	1 037,612
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,55%	1,17%
Autres charges / actif net moyen	0,26%	0,27%

Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen

3,52%

3,21%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP SMART TRACKER" est confiée à la Société de gestion "Smart Asset Management". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion opérationnelle du fonds . En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 1,2% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable du fonds est déléguée à la société de gestion HELION CAPITAL. Sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 5.000 dinars HT et un maximum de 15.000 dinars HT par an.